



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE **BAS-RHIN**



Monsieur le président du Conseil départemental du Bas-Rhin,
Mesdames et Messieurs les vice-présidents et conseillers départementaux,

J'ai plaisir à vous adresser le rapport des services départementaux de l'Etat dans le Bas-Rhin pour l'année 2019, en application des dispositions du CGCT.

Ayant rejoint notre département en février 2020, j'ai rapidement pu mesurer la forte densité des actions engagées et des résultats obtenus sur un territoire complexe et en forte évolution, avec notamment la préparation de la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021.

Rapidement mobilisée par la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19, j'ai apprécié la grande qualité des relations nouées avec le Conseil départemental qui ont été un atout pour faire face aux vicissitudes des événements.

Ces moments difficiles nous ont permis de démontrer une solidarité d'action de tous les instants au service de nos concitoyens et notre attachement indéfectible à l'action de proximité du service public.

Je souhaite que nous puissions capitaliser sur ces acquis partenariaux pour mettre nos énergies au service de la relance économique.

Cette dynamique nous engage aussi vis-à-vis des plus vulnérables, de ceux que la crise aura profondément déstabilisés.

Nous aurons ainsi à témoigner d'une solidarité réinterrogée et renforcée.

Je sais pouvoir compter sur vous. Soyez convaincus de mon engagement personnel et de celui de l'ensemble de mes collaborateurs pour répondre au mieux aux exigences du temps présent.

Josiane CHEVALIER
Préfète de la région Grand Est,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
Préfète du Bas-Rhin

SOMMAIRE

AGIR POUR LA VIE LOCALE ET ENTREtenir LA
PROXIMITÉ AVEC LES BAS-RHINOIS.....5

PROTÉGER LES CITOYENS ET LES
CONSOMMATEURS 11

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI 19

FAVORISER LES MOBILITÉS25

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.31

APPLIQUER LA POLITIQUE MIGRATOIRE 41

ENCOURAGER LA COHÉSION SOCIALE ET
TERRITORIALE, INSPIRER LA JEUNESSE ET LA
CITOYENNETÉ45

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION ET LA CULTURE .51



Événements marquants en 2019

07/01/19 Visite du quartier prioritaire de la ville de l'Elsau par Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

27/02/19 Réception par le préfet des acteurs du Dispositif d'accompagnement collectif et individuel de proximité (DACIP), lauréat du concours « S'engager pour les quartiers » qui récompense les projets innovants ayant un impact économique, social et environnemental dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

05/04/19 Lancement du Club d'entreprises « Le Bas-Rhin, une chance. Les entreprises s'engagent! » par Jean-Marie Marx, haut-commissaire au développement des compétences et à l'inclusion dans l'emploi et Patrick Roger, président de la Maison de l'emploi de Strasbourg.

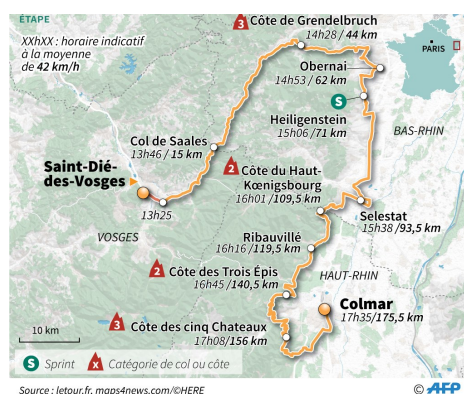
11/04/19 Réunion du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation à Strasbourg, en présence du Premier ministre Edouard Philippe et de huit membres du gouvernement.

11/04/19 Inauguration du nouveau centre opérationnel départemental (COD) à l'hôtel préfectoral, en présence de Christophe Castaner, ministre de l'intérieur.

01/07/19 Signature du schéma départemental de gestion cynégétique.

03/07/19 Signature du contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) par Jean-Luc Marx, préfet du Bas-Rhin, Robert Herrmann, président de l'Eurométropole de Strasbourg, Frédéric Bierry, président du Conseil départemental et Mireille Gazin, présidente de la commission transports et déplacements au Conseil régional.

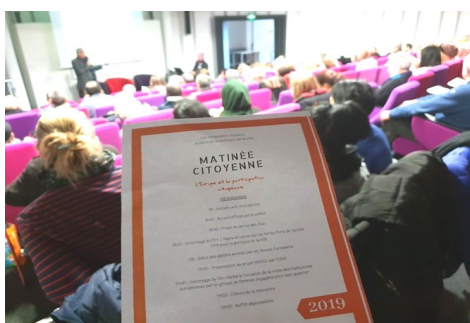
09/07/19 La cinquième étape du tour de France 2019 traverse 24 communes du Bas-Rhin.





L'ALSACE en commun

#hautrhinbasrhin



03/08/19 Publication au Journal officiel de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace.

26/08/19 Début des travaux de la déviation de Châtenois.

19/09/19 Signature du plan départemental de l'habitat par Yves Séguy, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, et Frédéric Bierry, président du Conseil départemental.

19/09/19 Signature du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2024 par Yves Seguy, secrétaire général de la préfecture, Frédéric Bierry, président du Conseil départemental et Jacques Buisson, président de la Caisse d'allocations familiales.

01/10/19 Visite du Président de la République Emmanuel Macron à Strasbourg pour les 70 ans du Conseil de l'Europe.

18/10/19 Clôture des ateliers territoriaux du Grenelle des violences conjugales à Haguenau, en présence de Chantal Ambroise, sous-préfète de Haguenau-Wissembourg

14/11/19 « Apprentissage Dating » à Strasbourg en présence de Patrick Toulmet, délégué interministériel au développement de l'apprentissage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

11/12/2019 Commémoration des attentats de Strasbourg en présence de Christophe Castaner, ministre de l'intérieur.

14/12/2019 Matinée des conseils citoyens en présence du préfet Jean-Luc Marx et de Nadia Idiri, secrétaire générale adjointe chargée de la politique de la ville.

Agir POUR LA VIE LOCALE ET ENTRENER LA PROXIMITÉ AVEC LE CITOYEN

EN BREF

L'ANNÉE 2019 A ÉTÉ MARQUÉE PAR DE NOMBREUSES ACTIONS EN FAVEUR DE LA VIE LOCALE ET DE L'AMÉLIORATION DU LIEN AVEC LES CITOYENS, COMME L'ORGANISATION DU GRAND DÉBAT NATIONAL, EXERCICE DÉMOCRATIQUE INÉDIT. LA DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ (DCL) ET LA DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL (DCPPAT) DE LA PRÉFECTURE, LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP), AUX COTÉS DES SOUS-PRÉFECTURES, ONT ŒUVRÉ CONJOINTEMENT SUR DES PROJETS STRUCTURANTS POUR NOTRE TERRITOIRE, COMME LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE, LES ESPACES FRANCE SERVICES OU LE PAIEMENT DE PROXIMITÉ.

LES PRÉMICES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

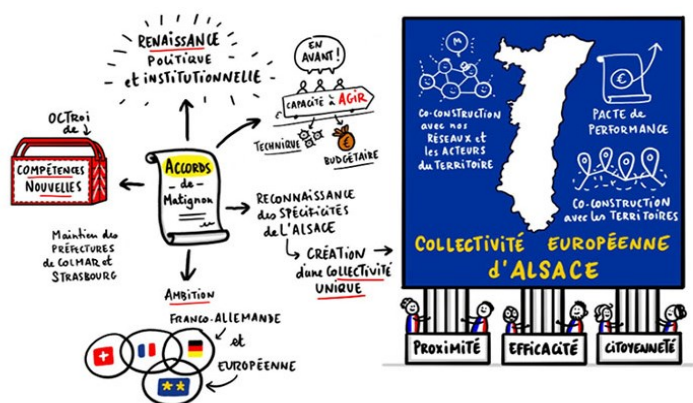
Après la signature, le 29 octobre 2018, de la déclaration commune en faveur de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), l'année 2019 est celle de la mise en œuvre des engagements pris dans ce cadre par le Gouvernement.

Le décret du 27 février 2019 crée ainsi à compter du 1^{er} janvier 2021 la Collectivité européenne d'Alsace par regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, suite à leurs délibérations concordantes du 4 février 2019. La loi du 2 août 2019 lui attribue quant à elle des compétences supplémentaires et particulières, justifiées par un contexte local spécifique, en complément du socle de compétences de droit commun des départements.

Ces textes sont l'aboutissement d'une période de réflexion et de concertation avec les acteurs locaux, menées par le cabinet de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, la direction générale des collectivités locales (DGCL) et, au niveau local, les services de la préfecture. Ils préfigurent aussi le futur droit à la différenciation annoncé par le Président de la République.

L'organisation des services de la préfecture s'est adaptée à ces enjeux avec la création, dès le début de l'année 2019, d'un pôle dédié au suivi de la mise en place de la CEA et des projets structurants pour le territoire.

UNE VOLONTÉ COMMUNE



SÉMINAIRE des CADRES de la COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE - SÉLESTAT_5/02/19



LES FINANCEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les contrats financiers : la participation des collectivités à l'effort de maîtrise des dépenses publiques

Après une première année de mise en œuvre des contrats financiers signés en juin 2018 par les quatre collectivités concernées (celles dont les dépenses réelles de fonctionnement étaient supérieures à 60 millions d'euros en 2016 : la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, le département du Bas-Rhin et la région Grand-Est), l'exercice 2019 a permis de dresser un premier bilan de l'exécution de ces contrats.

Les dotations de fonctionnement

L'année 2019 a constitué le deuxième exercice de non-diminution de l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau national. Cette année, un effort particulier a été fait en termes de communication à destination des communes et des

Le premier exercice d'exécution s'avère satisfaisant. En effet, les quatre collectivités ont respecté l'objectif d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement inscrit dans leurs contrats respectifs (taux de droit commun de 1,2 % pour la ville de Strasbourg, l'Eurométropole et la région Grand-Est, taux modulé à la hausse de 1,29 % pour le département du Bas-Rhin en raison de ses efforts antérieurs en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement).

EPCI, effort qui s'est notamment traduit par la tenue d'une réunion d'information avec les membres du bureau de l'association des maires et des présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin, le 15 mai 2019, sous l'égide du préfet.

Total DGF 2019	345 195 760 €
Total DGF des groupements	110 782 523 €
Total DGF du département	97 457 602 €
Total DGF des communes	136 955 635 €

Les fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

Le projet de loi de finances pour 2020 diffère l'automatisation du FCTVA au 1^{er} janvier 2021. Cet exercice devrait permettre d'affiner l'évaluation financière de la nouvelle assiette envisagée dans le cadre de la réforme qui s'opérera via une nouvelle application, « ALICE » (Automatisation de la liquidation des concours de l'État).

Par ailleurs, depuis deux exercices, le traitement des dossiers FCTVA repose sur une organisation interne innovante : l'instruction d'une partie des dossiers FCTVA des collectivités du Bas-Rhin (autour de 50 % du volume total, tous arrondissements confondus) est assurée par deux agents de la sous-préfecture de Sélestat-Erstein, en complément du suivi opéré au sein de la préfecture par la direction de la citoyenneté et de la légalité (DCL).

FCTVA toutes collectivités 2019	106 202 757 €
Communes	46 161 744 €
Groupements de communes	25 298 765 €
SDIS, Centre de la fonction publique territoriale	1 642 382 €
Département	8 626 972 €
Région	25 472 894 €

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

La CDCI s'est réunie le 5 juillet 2019. Elle a émis un avis favorable à la création du PETR AKochZorn et du syndicat mixte ouvert du bassin Bruche-Mossig, ainsi qu'aux périmètres du syndicat mixte des cours d'eau et des canaux de la Plaine du Rhin (68) et du syndicat des forêts communales de la Bruche. Cette réunion a aussi été l'occasion de transmettre aux membres de la CDCI des informations sur les récentes créations de communes nouvelles, sur la transformation de syndicats mixtes en PETR, et sur la mise en œuvre de la compétence « eau-assainissement » dans le département.

LES ESPACES FRANCE SERVICES : UNE OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ

Le 25 avril 2019, le Président de la République a décidé la mise en place d'un réseau d'espaces France Services afin d'améliorer les maisons de services au public (MSAP) à partir de trois exigences :

- Une plus grande accessibilité des services publics avec des accueils physiques ;
- Une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un seul lieu des différents opérateurs ;
- Une qualité des services renforcée avec la mise en place d'un plan de formation des agents polyvalents et un panier de service homogène dans l'ensemble du réseau.

L'objectif est un espace France Services dans chaque canton d'ici 2022 : les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville seront dotés en priorité.

Dans le Bas-Rhin, treize MSAP existent sur quatorze sites (sept portées par des EPCI et six par La Poste). Ce réseau a vocation à être conforté et à obtenir la labellisation France Services, après vérification par le préfet du respect de la charte nationale d'engagement, puis validation nationale. Ainsi, au 1er janvier 2020, huit structures étaient labellisables dans le département : sept MSAP existantes (Alsace Bossue à Sarre-Union et Drulingen, Durrenbach, Truchtersheim, Wasselonne, Schirmeck, Strasbourg-Lizé, Villé) et une création (au sein de la sous-préfecture de Saverne).

Le travail de maillage départemental visant à répondre aux objectifs de la politique publique France Services se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2021.



L'ACCESSIBILITÉ DES ESPACES FRANCE SERVICES

D'octobre 2018 à mai 2019, la sous-préfecture de Saverne a mené de lourds travaux destinés à faciliter l'accessibilité du hall d'accueil aux personnes à mobilité réduite, travaux qui se sont poursuivis en décembre 2019 afin d'accueillir un espace France Services au 1er janvier 2020.

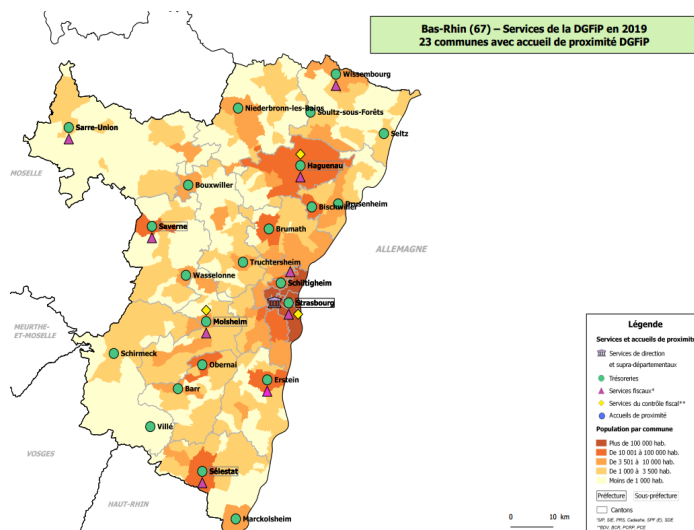


LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES

Il y a actuellement dans le département du Bas-Rhin :

- 9 services d'impôts des particuliers (SIP) ;
- 6 services d'impôts des entreprises (SIE) ;
- 2 SIP-SIE ;
- 29 trésoreries (dont une trésorerie amende).

En l'état actuel de la concertation menée avec les élus et les personnels autour du projet de réorganisation des finances publiques, un accueil fiscal devrait être offert aux contribuables dans 19 communes qui en étaient dépourvues jusqu'à présent. Le projet de réforme doit s'orienter vers la présence de la DRFiP au sein des espaces France Services.



État des lieux en 2019



LE DÉPLOIEMENT DU PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Le ministre de l'action et des comptes publics a annoncé, le 24 juillet 2019, la mise en place de points de paiement de proximité auprès du réseau des buralistes affiliés à la Française des jeux. La densité du maillage de ce réseau sur le territoire national et les larges horaires d'ouverture de ces établissements garantissent aux usagers un service encore plus accessible et pratique pour payer leurs impôts et leurs factures de la vie quotidienne recouvrées par la Direction générale des finances publiques (DGFiP).

Cette nouvelle offre vient compléter le développement de l'accueil de proximité, placé au cœur du projet de nouveau réseau. Le Bas-Rhin figure parmi les 18 départements expérimentateurs du paiement de proximité. Ce service permettra aux usagers de régler dans les bureaux de tabac en numéraire jusqu'à 300€ et par carte bancaire quel que soit le montant du paiement.



Le dispositif permettra, entre autres, de payer :

- des créances fiscales ;
- des amendes ;
- des factures de services publics tels que la cantine, la crèche ou l'hôpital.

LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

La réforme de la taxe d'habitation vise à exonérer 80% des foyers fiscaux du paiement de cet impôt au titre de leur résidence principale d'ici 2020.

Cet objectif a vocation à être atteint sur une trajectoire triennale. Ainsi, en 2018, la taxe restant à la charge de ces foyers a subi un abattement de 30% qui a été porté à 65% en 2019.

Dans le Bas-Rhin, le nombre de foyers concernés s'élève à 300 175, pour un montant moyen économisé passant de 182€ en 2019 à 394€ en 2020.



LE GRAND DÉBAT NATIONAL, UN AN APRÈS

Le Grand Débat national (GDN) s'est déroulé du 18 janvier au 15 mars 2019 dans de nombreuses communes bas-rhinoises : il a donné lieu à 154 réunions d'initiative locale, à une conférence citoyenne régionale (CCR) et à la rédaction de cahiers citoyens qui ont été transmis à la mission nationale. Sur les 514 communes du département, 347 (67,5%) ont contribué au GDN avec des cahiers citoyens, des urnes ou la réception de contributions libres.

La CCR des 22 et 23 mars 2019 a réuni 88 participants tirés au sort qui ont pu échanger avec Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, et Pascal Perrineau, garant du GDN.

La sous-préfecture de Molsheim a été chargée de coordonner à l'échelle départementale cet exercice démocratique inédit.

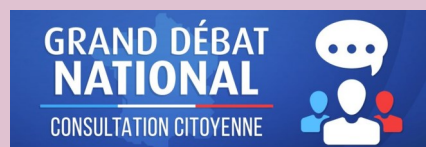
LE BILAN DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes du 26 mai 2019 ont été caractérisées par un travail conséquent pour les services de l'État et les communes compte tenu de la présence de 34 listes. Ce nombre record de candidats a eu un impact important sur l'organisation matérielle du scrutin : installation dans des délais très restreints d'un nombre important de panneaux d'affichage, déroulé des

LE GRAND DÉBAT NATIONAL : LES PRÉOCCUPATIONS DES BAS-RHINOIS

Voici les demandes exprimées le plus fréquemment par les Bas-Rhinois au cours du Grand Débat national :

- Baisse de la pression fiscale (TVA...)
- Amélioration de la lutte contre l'évasion fiscale
- Création du référendum d'initiative citoyenne
- Reconnaissance du vote blanc
- Diminution du nombre de parlementaires
- Désenclavement des zones rurales
- Développement des transports en commun
- Cessation de l'utilisation des pesticides



opérations de vote, de dépouillement et de recensement rendus compliqués par le nombre important de bulletins de vote. À l'issue du scrutin, une nette augmentation du taux de participation a pu être constatée dans le Bas-Rhin. Il s'établit à 51,33% en 2019 contre 42,33% pour le scrutin de 2014.

Protéger

LES CITOYENS ET LES CONSOMMATEURS

EN BREF

EN 2019, LES SERVICES DE LA PRÉFECTURE, LES FORCES DE POLICE ET DE GENDARMERIE, LES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS, LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE D'URGENCE, L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) ET LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP) ONT FAIT DE LA PROTECTION DES CITOYENS ET DES CONSOMMATEURS UN OBJECTIF PREMIER. PARMIS LES PRIORITÉS : LA POURSUITE DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION, L'ÉDUCATION ROUTIÈRE ET L'EFFORT DE MISE EN PLACE D'UN ÉGAL ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE.

LA MOBILISATION DES FORCES DE L'ORDRE

Dans la continuité de 2018, les forces de l'ordre ont été fortement sollicitées en 2019 pour préserver l'ordre public. Le mouvement des Gilets jaunes, mais également les manifestations des opposants au GCO ou des événements comme le passage du Tour de France au mois de juillet, ont nécessité des opérations appropriées de la part des services de police et de gendarmerie. Par exemple, les services de police, appuyés par des renforts de forces mobiles, ont assuré 562 opérations de maintien de l'ordre et services d'ordre à Strasbourg. Ils ont également encadré 72 voyages officiels. L'importance de cet investissement se reflète dans les chiffres : 93 881 heures de travail consacrées par les forces de police à ces missions, ce qui représente une augmentation de 18% par rapport à 2018.

Dans le même temps, l'action des services de police et de gendarmerie contre la délinquance s'est poursuivie.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes sont en hausse de 3% dans le Bas-Rhin, contre 7% au niveau national. Les atteintes aux biens sont constituées pour 76 % de vols sans violence – 20% sont des vols de véhicule (en baisse de 7,5%) et 12% des cambriolages de logements (en baisse de 9,5% après une forte hausse en 2018). Les escroqueries et infractions économiques et financières sont en hausse de 8%, essentiellement en raison de l'augmentation des escroqueries et des abus de confiance. Les falsifications et usages frauduleux de cartes de crédits restent également en hausse (16%).

L'efficacité des services dans le Bas-Rhin se manifeste à travers les taux d'élucidation des crimes et délits, nettement supérieurs aux taux nationaux (66% contre 62% pour les atteintes aux personnes ; 19,5% contre 14% pour les atteintes aux biens).



DES MOYENS IMPORTANTS POUR LA PRÉVENTION

La prévention de la délinquance

Les contrats locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CL[i]SPD-R) restent des instances essentielles de coproduction et de partenariat en matière de prévention, comme celui de l'Eurométropole de Strasbourg qui couvre 33 communes et 44 % de la population du département. Leur stratégie locale s'articule avec les contrats de ville et leurs annexes sur la prévention et la lutte contre la radicalisation (Strasbourg Eurométropole, Haguenau-Bischoffwiller, Saverne) en cohérence avec le protocole départemental de prévention et de lutte contre la radicalisation du 21 février 2018.

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) soutient la déclinaison locale de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2014-2017, qui reste en vigueur avant une nouvelle stratégie annoncée pour 2020, et du plan national de prévention de la radicalisation (PNPR), présenté en février 2018. Une enveloppe supplémentaire a été consacrée cette année à la lutte contre la radicalisation dans les quartiers de la Meinau et de l'Élsau. Les porteurs de projets bénéficiant de subventions sont prioritairement les collectivités territoriales et les associations, ainsi que des établissements publics (université, EPLE, EPCI...). Les bailleurs sociaux, et les opérateurs de transport sont également éligibles.

FIPD dans le Bas-Rhin (67)	2019
Prévention de la délinquance (hors vidéoprotection)	436 440 €
<i>Part consacrée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville</i>	62 %
<i>Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance</i>	208 000 €
<i>Actions pour la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes</i>	150 634 €
<i>Actions pour améliorer la tranquillité publique</i>	77 806 €
Prévention de la radicalisation	174 738 €
Vidéoprotection	80 360 €
Sécurisation des sites sensibles	86 980 €
Équipement des polices municipales	1 750 €

La prévention contre les conduites addictives et la lutte contre les drogues

Des crédits de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) ont permis de soutenir des actions de prévention selon quatre orientations : prévenir les conduites addictives dès le plus jeune âge ; favoriser le repérage précoce, l'accompagnement et l'orientation des personnes faisant usage de substances psychoactives ; mieux accompagner la vie nocturne festive et favoriser au plus près des territoires une

gestion collective des risques sanitaires et des troubles à l'ordre public associés ; favoriser l'observation locale des conduites addictives et renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels au contact du public.



MILDECA dans le Bas-Rhin (67)	2017	2018	2019
Enveloppe départementale	121 890 €	125 000 €	149 000 €

LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Le début de l'année 2019 a été marqué par l'attentat qui a endeuillé le marché de Noël fin 2018. Le retour d'expérience sur le dispositif entrepris pour neutraliser le terroriste a été engagé immédiatement et a mobilisé l'ensemble des forces de l'ordre. Courant janvier, conjointement menée par le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) et la préfecture, la même démarche a été menée concernant le profil du terroriste, afin de dégager des pistes d'amélioration et de présenter des propositions dans les domaines de la prévention, de l'intervention pédo-psychiatrique précoce, des interventions judiciaires relatives à l'autorité parentale et du suivi des détenus en milieu pénitentiaire.

Au cours de l'année 2019, le niveau de menace est resté élevé. Dans ce contexte, et dès le début de l'année, une stratégie de reconquête républicaine a été engagée dans plusieurs quartiers de Strasbourg. Elle s'est traduite par des renforts de moyens d'ordre public et, sous l'autorité conjointe du préfet et du procureur de la République, d'une mobilisation des services de l'État, des collectivités et des partenaires parapublics pour

lutter contre l'économie souterraine, les fraudes en matière sociale et fiscale, ainsi que les infractions aux législations du travail et des établissements accueillant du public. Les scolarisations clandestines et les infractions au titre de l'environnement ou de l'hygiène alimentaire ont également été poursuivies. Cette action a abouti à des procédures judiciaires, des redressements, des sanctions administratives dont la fermeture d'établissements ou de commerces. Le préfet et la procureure de la République en ont exposé les résultats devant le ministre de l'intérieur. Par instruction ministérielle du 27 novembre 2019, cette action est étendue à l'ensemble du département.

Parallèlement, les actions de prévention ont ciblé les personnes et les familles entrées dans « des parcours de désintégration » et ancrées dans un repli communautaire et identitaire. Ces actions ont privilégié la petite enfance, le soutien à la parentalité et les valeurs de la République. La porte-parole du Gouvernement, Sibeth Ndiaye, a pu en débattre en novembre avec l'ensemble des acteurs qui y concourent.

LES ASSISES TERRITORIALES DE L'ISLAM

Le 16 décembre 2019, les Assises territoriales de l'islam (ATI) ont été réunies avec une forte mobilisation des élus nationaux et locaux, des responsables musulmans, des cultes reconnus et de l'université, très présente pour la formation des acteurs publics et religieux. Des acteurs de la société civile complétaient l'assistance. Cette manifestation a été l'occasion de rappeler que le Bas-Rhin est précurseur dans la formation des acteurs religieux, avec notamment le diplôme universitaire « Droit, société et pluralité des religions » et la formation professionnelle d'ingénierie sociale, toutes deux dispensées par l'Université de Strasbourg.

Dans le Bas-Rhin, les acteurs font preuve d'un dynamisme reconnu au plan national, le particularisme local du droit des cultes facilitant les expérimentations.

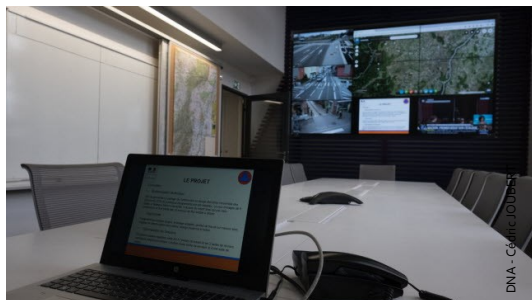


Le 16 décembre 2019, les services de l'État, les responsables des cultes, les élus et l'Université de Strasbourg se sont réunis à l'occasion des secondes Assises territoriales de l'islam, organisées par la préfecture du Bas-Rhin.

LA PRÉVENTION DES RISQUES ET LA GESTION DE CRISE

L'activation du centre opérationnel départemental

La rénovation de cet outil de gestion de crise créé en 1995 à la suite de l'accident du Mont Sainte-Odile a été engagée en 2016. L'inauguration du nouveau centre a eu lieu le 11 avril 2019, en présence de Christophe Castaner, ministre de l'intérieur.



Le centre opérationnel départemental

La commémoration des attentats de Strasbourg

À la suite de l'attentat du 11 décembre 2018 à Strasbourg, plus de 800 dossiers de distinction honorifique (Légion d'Honneur, Ordre national du Mérite, Médaille de la sécurité intérieure, Acte de courage et de dévouement) ont été instruits par le cabinet du préfet, en lien avec l'ensemble des services opérationnels locaux, la présidence de la République et le bureau des cabinets du ministère de l'intérieur.

Une cérémonie de remise de deux légions d'Honneur par le Président de la République à des personnes engagées a été organisée à l'hôtel préfectoral le 1^{er} octobre 2019.

Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé à neuf reprises en 2019 pour entre autres, l'acte 24 des gilets jaunes le 27 avril 2019, la noyade d'une famille sur un bras du Rhin le 30 mai 2019, l'explosion d'un filtre à poussière aux malteries d'Alsace au port du Rhin le 3 juillet 2019 et la journée nationale d'action pour les retraites le 5 décembre 2019.

La direction des sécurités de la préfecture a également suivi plusieurs évènements sans activation du COD, parmi lesquels la soirée électorale des élections européennes, l'opération de déminage à Marckolsheim pour une bombe aérienne de 250 kg datant de la Seconde Guerre mondiale ou encore le match de football RCSA/Francfort.



Au cours de la soirée d'hommage du 11 décembre 2019, le ministre de l'intérieur a remis la médaille de la sécurité intérieure aux 55 agents des services mobilisés lors de l'attentat.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ SUR LE MARCHÉ DE NOËL DE STRASBOURG

Le marché de Noël 2019 a été marqué par un renforcement de la sécurité, notamment par le fait que des policiers en civil ont circulé en permanence sur la Grande île. La fouille des visiteurs a été renforcée avec la mise en place d'un dispositif de double file d'attente et les arrêts de tram situés à l'intérieur de la zone de sécurité ont été fermés aux horaires d'ouverture du marché. Cette année, seuls 16 ponts ont été ouverts contre 19 lors des éditions précédentes.

Les différents travaux de planification approuvés

Le travail de planification a été marqué en 2019 par l'approbation de sept dispositions ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile), nouvelles ou révisées, et notamment l'ORSEC NOVI, qui coordonne l'action des différents acteurs pouvant intervenir sur un accident provoquant de nombreuses victimes.

Afin de garantir la sécurité des activités d'importance vitale (SAIV), trois plans particuliers de protection (PPP) et un plan de protection externe (PPE) ont été validés.

L'actualisation des plans de prévention des risques inondations (PPRi)

En 2019, la direction départementale des territoires (DDT) a poursuivi son travail d'élaboration de PPRi, mais également d'actualisation des PPRi les plus anciens. Les quatre PPRi de la Bruche ont été approuvés entre le 23 septembre 2019 et le 13 décembre 2019. Le PPRi de l'Ill sera approuvé en tout début 2020 tandis que ceux du Giessen et de la Moder seront soumis à enquête publique.

Le PPRi est un document qui met en évidence les zones à risques, régleme nte l'aménagement et les usages du

La réalisation d'un exercice « inondation »

La préfecture a été mobilisée cette année sur la réalisation de neuf exercices, notamment l'exercice « inondation » qui s'est déroulé du 25 au 29 mars 2019. Quinze communes et une trentaine de structures (collectivités territoriales, services de l'État, entreprises privées, gestionnaires de réseaux de transport et d'électricité, aéroport...), soit environ 250 acteurs, ont participé à un exercice cadre d' « inondation de la Bruche et de l'Ill secteur Eurométropole de Strasbourg ».

Pour que cela soit le plus réaliste possible et que le scénario reproduise les inondations dont l'ampleur est semblable à celles survenues en 1990 dans ce secteur, tout au long de la semaine d'exercice, la DREAL Grand-Est a fourni des bulletins de prévision des crues et des hydrogrammes. De même, Météo France a transmis des bulletins et des cartes de vigilance. Enfin, la DDT a diffusé des cartographies avec les enjeux impactés dans les secteurs inondés.

Les participants ont ainsi eu à traiter de nombreuses situations : interruption du trafic aérien, ferroviaire ou

sol et définit des mesures pour réduire la vulnérabilité des enjeux. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités territoriales et État.

Les nouveaux PPRi du département bas-rhinois et ceux en cours d'élaboration vont permettre d'améliorer la prise en compte du risque inondation sur ces territoires en remplaçant des documents plus anciens.

rou tier, suspicion de rupture de digues et contrôles d'ouvrages, évacuations de personnes et mise en sécurité d'un EHPAD, sauvetage et recherche de personnes, activation du plan particulier de mise en sécurité (PPMS) d'un collège, coupure d'électricité généralisée sur plusieurs secteurs du réseau « Électricité de Strasbourg ».

Cet exercice a également permis de tester en COD les différentes chaînes opérationnelles, de mettre en œuvre les protocoles de gestion de crise, ou bien encore d'activer les plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes.



LES EXERCICES DE SÉCURITÉ DANS LES SOUS-PRÉFECTURES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Cette année, les sous-préfectures ont également organisé divers exercices de sécurité : à Molsheim, la simulation d'une inondation du tronçon Bruche et Ill aval a été réalisée, ainsi que la simulation d'un accident dans le tunnel de Schirmeck, impliquant un camion-citerne.

En avril, la sous-préfecture de Saverne a conjointement présenté avec la mairie de Wingen-sur-Moder et aux côtés de la DREAL, de l'ARS et de l'ADEME, le bilan de surveillance 2018 de l'ancien site industriel Munsch-Gulden de Wingen-sur-Moder. Cette réunion publique avait pour objectif de rappeler à la population les mesures de précaution, de dresser un bilan des analyses et d'évoquer les étapes à venir concernant le traitement de la pollution du site.

LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE

État des lieux de l'accidentologie dans le Bas-Rhin

Le bilan de l'accidentalité locale est comparable à celui de 2018 et globalement en baisse depuis 2016. Les indicateurs affichent une diminution du nombre d'accidents (-10%) et des personnes blessées (-12%), le nombre de personnes décédées n'a quant à lui pas évolué avec 42 décès enregistrés sur l'année.

Le nombre de blessés hospitalisés, ainsi que le nombre de personnes tuées reste stable. La gravité des accidents est donc plus importante, avec un facteur

vitesse excessive ou inadaptée prépondérant qui appelle un renforcement des contrôles. Par ailleurs, la recrudescence des accidents mortels impliquant un senior s'est confirmée en 2019, le nombre d'utilisateurs de plus de 65 ans tués sur la route ayant doublé par rapport à 2018 (14 contre 7 l'an passé). Le nombre d'utilisateurs vulnérables non motorisés tués dans un accident de la circulation est également au plus haut depuis dix ans (huit piétons et six cyclistes).

L'éthylotest anti-démarrage : une mesure alternative à la suspension administrative du permis de conduire (EAD alternatif)

L'EAD alternatif est en place dans le Bas-Rhin depuis le 3 avril 2019. Il est désormais imposé à tout contrevenant contrôlé avec un taux d'alcoolémie compris entre 0,8 et 1 g/l dans le sang (à l'exclusion notamment des récidivistes et des conducteurs en probatoire). La durée d'installation de ces EAD, fixée initialement à six mois, vient d'être abaissée à quatre mois en concertation avec la procureure de Strasbourg, à partir du 1er décembre 2019 (les usagers refusant la mesure feront l'objet d'une suspension administrative

"classique" d'une durée de trois mois). En 2019, 39 arrêtés EAD ont été pris dans le Bas-Rhin.



	2019
Nombre de suspensions de permis de conduire	2 461
<i>Part liée à l'alcool</i>	47 %
<i>Part liée à la vitesse</i>	24 %
<i>Part liée aux stupéfiants</i>	29 %
Nombre d'annulations du permis de conduire (défaut de points ou solde de point nul)	810
Nombre d'inaptitudes suite à dénonciations	150 cas
<i>Part d'inaptitudes décidées</i>	75 %

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ACTIVITÉ DU CENTRE D'EXPERTISE ET DE RESSOURCES TITRES

La préfecture du Bas-Rhin assure au sein d'un Centre d'expertise et de ressources Titres (CERT) l'instruction des demandes de permis de conduire de six départements : la Charente-Maritime, la Haute-Vienne, le Vaucluse, les Vosges, les Yvelines et l'Yonne - représentant un bassin de vie de près de 4 millions d'habitants. Depuis le 15 avril 2019, l'enregistrement des stages de sensibilisation à la sécurité routière a été transféré aux CERT, ce qui poursuit la dématérialisation des procédures liées au permis de conduire. Le CERT de Strasbourg a instruit en 2019 207 026 décisions dont 63 363 inscriptions au permis de conduire, 131 743 titres et 11 920 stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Sur la période considérée, le CERT de Toulouse a instruit en 2019, **pour le Bas-Rhin**, 61 083 décisions dont 19 517 inscriptions au permis de conduire, 38 865 titres et 3 061 stages de sensibilisation à la sécurité routière.

PROTÉGER LA POPULATION

Cette année, les différents services de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ont réalisé des enquêtes sur la base d'orientations nationales ou régionales, ainsi qu'à partir de plaintes reçues du public, en priorisant les secteurs à fort impact économique pour les consommateurs.

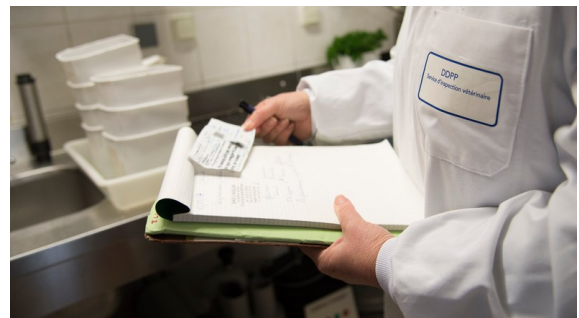
Le service de la protection économique du consommateur (PEC) assure l'information loyale des consommateurs et contribue ainsi à la confiance dans l'acte d'achat. À cette fin, il recherche et constate les infractions et manquements aux règles de protection des consommateurs et vérifie la bonne application des règles de publicité des prix. Au total en 2019, 752 contrôles ont été effectués ayant donné lieu à 182 avertissements, 21 injonctions et 47 procès-verbaux.

Le service qualité, sécurité, loyauté des produits et des services (QSLPS) s'occupe notamment des contrôles de produits non-alimentaires (cosmétiques, jouets, textiles...), du contrôle des colorants dans les confiseries et décors alimentaires et du plan de surveillance des mentions valorisant des produits (AOP, produits biologiques...). Les agents ont réalisé 1 115 contrôles (805 pour la partie alimentaire et 350 pour la partie non alimentaire). Les contrôles ont donné lieu à 221 avertissements, 70 injonctions, 5 arrêtés et 21 procès-verbaux.

Le service santé, protection animales et environnement (SPAÉ) travaille à prévenir l'introduction sur le territoire de maladies dangereuses pour l'homme ou à fort

impact économique. En 2019, 78 plaintes relatives aux maltraitances et aux nuisances ont été reçues par le service SPAÉ. Ces plaintes sont encore en augmentation cette année, confirmant la sensibilité du public à l'égard de ces problèmes. Le service SPAÉ remarque également une recrudescence importante des importations illégales de carnivores domestiques (augmentation de 65% par rapport à 2018). Parallèlement, 28 analyses pour recherche de rage ont été réalisées. Le service a également assuré le suivi de la crise de la peste porcine africaine dans le Grand Est, avec notamment l'accompagnement des éleveurs bas-rhinois sur les impacts réglementaires de cette épidémie pour la protection des porcins : obligation de mise en place de mesures de biosécurité nécessitant des investissements et une réorganisation au sein des élevages.

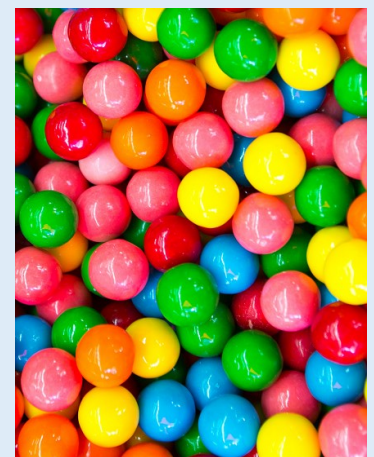
Le service sécurité sanitaire des aliments (SSA) a quant à lui réalisé 246 contrôles dont 85 inspections dans les secteurs de la distribution et de la restauration (sept en restauration collective). Au total, 24 arrêtés de suspension d'activité et 41 procédures de mise en demeure ont été décidés pour protéger la santé des consommateurs.



LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a publié un avis dans lequel elle souligne que l'évaluation des risques liés à l'emploi d'un additif - le dioxyde de titane (E171) - dans les aliments ne permet pas de garantir la sécurité des consommateurs. Cet additif alimentaire était utilisé comme colorant dans certains chewing-gums, plats préparés, bonbons, sauces, dentifrices, etc. À la suite de cet avis, le Gouvernement a décidé l'interdiction de la mise sur le marché des denrées alimentaires contenant cet additif dès le 1er janvier 2020. Le service QSLPS de la DDPP a assuré le suivi des mesures prises par les professionnels du Bas-Rhin (contrôle, questions-réponses, etc.).



LA GARANTIE D'UN ÉGAL ACCÈS AUX SOINS

La première année de mise en oeuvre du Projet régional de santé

L'année 2019 était la première année de mise en œuvre opérationnelle du Projet régional de santé (PRS) 2018-2028 dans le département du Bas-Rhin.

Le PRS constitue pour l'ARS et ses partenaires une feuille de route pour la politique de santé des dix prochaines années. Il est décliné en dix projets prioritaires « parcours » et huit projets « transformation du système de santé ».

Le PRS avait été adopté le 18 juin 2018 par le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est. Il a fait l'objet d'une révision afin d'intégrer les évolutions du système de santé prévues par la loi Ma Santé 2022. La version révisée a été adoptée le 18 décembre 2019 au terme de deux mois de consultation. Les évolutions apportées au Projet régional de santé (PRS) Grand Est relèvent pour l'essentiel de l'offre de soins hospitaliers.



Une meilleure structuration de l'accès aux soins non-programmés

Dans le cadre du PRS 2018-2028, l'ARS a entre autres soutenu le dispositif de régulation médicale proposé par l'Union régionale des professionnels de santé - médecins libéraux, destiné à désengorger les urgences dans le Bas-Rhin.

Ce dispositif consiste en la mise en place d'un numéro (le 116-117) pour joindre un médecin de garde pendant les heures de fermeture des cabinets médicaux. Ainsi, en l'absence d'urgence vitale, les Bas-rhinois seront mis en relation avec un médecin qui pourra :

- établir une prescription en lien avec la pharmacie de garde ;

- orienter le patient vers un cabinet de garde ;
- envoyer un médecin de garde au domicile du patient ;
- envoyer un véhicule de secours en cas d'urgence.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'INVESTISSEMENT DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE

Un partenariat important a été conclu au travers d'une convention entre l'ARS et le Conseil départemental du Bas-Rhin pour co-piloter la politique de l'autonomie, à l'appui du schéma de l'autonomie du Conseil départemental et des parcours « Personnes handicapées » et « Personnes âgées » du PRS. Un comité de pilotage unique a ainsi été installé. Cette convention précise également le partenariat entre le Conseil départemental et l'ARS sur les champs de compétence complémentaires.

Soutenir

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

EN BREF

DURANT L'ANNÉE 2019, LES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE BAS-RHIN, NOTAMMENT L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE), ONT ACCOMPAGNÉ LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU DÉPARTEMENT. PARALLÈLEMENT AU DÉVELOPPEMENT D'OUTILS INNOVANTS COMME LA DÉMARCHÉ « TERRITOIRES D'INDUSTRIE », LES SERVICES DE L'ÉTAT ONT EU À CŒUR DE SOUTENIR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ TOUT EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI.

L'ÉTAT AUX CÔTÉS DES ENTREPRENEURS SUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

Le taux de chômage dans le Bas-Rhin s'est établi à 7,3 % au troisième trimestre 2019. Il s'agit du taux le plus bas du Grand Est (identique à la Haute-Marne), le taux régional s'élevant à 8,1 %.

Les services de l'État ont à cœur d'accompagner cette situation favorable en lien avec les acteurs économiques et leurs représentants et sont pleinement mobilisés pour mettre en œuvre la politique de l'emploi de la manière la plus adaptée en veillant à prendre en compte les besoins de notre territoire et ses réalités.

Les services publics de l'emploi (SPEP et SPEL), animés par le préfet et les sous-préfets, permettent de mobiliser et de coordonner l'action des différents acteurs en faveur de la politique de l'emploi. Ils visent aussi à initier et à mettre en œuvre de manière concertée des projets à fort enjeu territorial. Un SPED piloté par le préfet a réuni le 3 avril 2019 les services de l'État, les collectivités, les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les partenaires du secteur de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, Maison de l'emploi de Strasbourg, Cap Emploi).

Dans ce cadre, deux conventions ont été signées pour

accompagner la recherche de main d'œuvre sur le chantier de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg : l'une avec les sociétés ARCOS et SOCOS pour l'insertion dans l'emploi de publics fragiles ou en difficulté sur ce chantier ; l'autre avec la Fédération française du bâtiment (FFB) pour favoriser l'accès aux entreprises du secteur aux jeunes et demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville par le biais de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.



Le 3 octobre 2019, Sandrine Anstett-Rogron, sous-préfète de Molsheim, a réuni les acteurs de l'emploi et de la formation dans le cadre du SPEL.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES TRAVAUX DES SPEP/SPEL

À Bischwiller, le groupe de travail « Parcours vers l'emploi », dont l'objectif est d'apporter une aide aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la Ville, a permis de recruter un adulte relais, chargé d'accompagner les jeunes « décrocheurs » vers les structures de retour à l'emploi. Ce groupe de travail a été intégré au SPEP.

La procédure de recrutement en nombre

La procédure de recrutement en nombre est un dispositif sur mesure développé dans le cadre du SPEP. Elle s'adresse aux entreprises qui recrutent, par exemple les aménageurs sur le territoire, comme celui de la zone commerciale nord. L'objectif est de permettre aux entreprises de bénéficier de l'offre de services de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation via un guichet unique : Pôle Emploi. Dans le cas de la zone commerciale nord, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la Société Frey (aménageur), l'agence Pôle Emploi Strasbourg-Hautepierre, l'Eurométropole

de Strasbourg, la Région, le Département, la Mission locale, Cap Emploi, Relais Chantiers et la DIRECCTE. Le projet d'agrandissement et de réaménagement de la zone va conduire à l'arrivée de 60 à 70 enseignes. La mobilisation des acteurs a pour objectif d'identifier et de former les candidats correspondant aux profils recherchés par chacune des enseignes. En fonction de leur spécificité, les partenaires sont associés au recrutement (simulation, recrutement direct, sourcing), à la mise en place des formations ou à l'organisation de Job Dating.

Un nouveau projet pour Europa-Park

Europa-Park, parc d'attraction situé à Rust (Bade-Wurtemberg), propriété de l'entreprise familiale Mack, envisage de créer un nouveau site qui pourrait être situé sur le territoire français, entre les villages de Diebolsheim et de Sundhouse. À terme, un téléphérique surplombant le Rhin et traversant la frontière franco-allemande pourrait être construit afin de relier le site français avec le parc historique.

Aux côtés du Département et de la Région, les services de la préfecture travaillent sur le cadre juridique et les conséquences opérationnelles du projet. L'ensemble des partenaires, notamment les élus, réfléchissent à la mise en œuvre d'un projet de territoire dans lequel le projet d'Europa-Park trouverait à s'insérer.



Localisation du projet transfrontalier d'Europa-Park

L'APPUI AUX ENTREPRISES LOCALES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Joël Dubreuil, sous-préfet de Saverne, anime régulièrement le comité de pilotage dédié à l'extension de l'entreprise Kuhn, leader mondial des équipements agricoles (1500 collaborateurs sur la région de Saverne et plus de 150 millions d'euros d'investissements ces dix dernières années sur Saverne et Monswiller). L'ingénierie des services de l'État est mobilisée pour accompagner le constructeur dans son développement futur (centre de recherche et développement, piste d'essais, atelier de peinture, etc.) sur une surface boisée de 34 ha dont l'enjeu environnemental s'articule avec l'enjeu économique. À Molsheim, une ingénierie sur mesure a été mise en place par la sous-préfète Clara Thomas pour assurer le suivi et l'avancement des procédures administratives nécessaires à l'implantation de l'entreprise SERMES dans la ZAC Activeum.

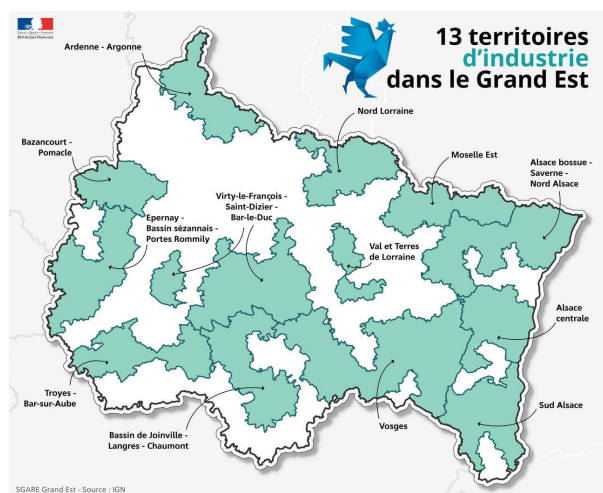
Territoires d'industrie

Lancée en novembre 2018 par le Premier ministre lors du Conseil national de l'industrie, l'initiative « Territoires d'industrie » a permis à deux territoires, l'Alsace Bossue-Saverne-Nord Alsace et l'Alsace

centrale, de travailler sur des projets permettant d'encourager la dynamique industrielle bas-rhinoise. Le dispositif est piloté par le Conseil régional.

L'originalité de cette démarche est sa gestion décentralisée en faveur de projets industriels décidés par les territoires. Ces projets bénéficient de la concentration des moyens de l'État, notamment à travers la mobilisation d'une vingtaine de dispositifs de droit commun représentant un montant total de 1,3 milliards d'euros (chiffre national). L'animation des projets industriels est assurée par les acteurs publics et privés du Bas-Rhin. Le dispositif a déjà permis de faire émerger plusieurs projets innovants sur le territoire :

- En Alsace du Nord : la création d'un data center de proximité pour protéger les données des entreprises industrielles ;
- En Alsace centrale : la création d'un réseau de mécano-soudage dans le cadre d'un réseau local d'entreprises.



LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES

Le contrat de redynamisation du site de défense de l'ancienne BA.901 de Drachenbronn a connu de grandes avancées en 2019 sous l'impulsion de Chantal Ambroise, sous-préfète d'Haguenau-Wissembourg. À la suite de démarches engagées par la préfecture et la Région, le ministre des armées a donné son accord pour que la communauté de communes du Pays de Wissembourg dispose de la maîtrise foncière à l'euro symbolique.

Le 12 juin 2019, la déléguée régionale à l'accompagnement du ministère des armées et des représentants de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives se sont rendus sur le site. Une réunion a permis de présenter l'état d'avancement des projets liés à la reconversion du site, à savoir :

- Un chemin des cimes et une tour panoramique représentant un investissement de 5,5 millions d'euros. Les travaux démarreront au printemps 2020 avec ouverture au public prévue à l'été 2020 ;
- Un parc d'aventures réalisé courant 2020 avec pour objectif une ouverture au public en 2021 pour un montant d'environ 1,2 millions d'euros ;
- Un « Village nature – bien-être », dont la première tranche, estimée par l'investisseur privé à plus de 2 millions d'euros HT, sera réalisée sur du foncier communal en 2020 ;
- Une unité agro-alimentaire et un restaurant gastronomique (cuisine du terroir) dont le chantier pourrait démarrer dès juin 2020, ainsi que la réalisation d'hébergements touristiques (chalets).

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Les conventions de revitalisation

Afin d'accompagner les territoires affectés par des mutations économiques, le législateur a institué une obligation de revitalisation de ces territoires à la charge des entreprises de plus de 1 000 salariés, recourant à un plan de sauvegarde de l'emploi, ou procédant à un licenciement collectif pour motif économique affectant par son ampleur l'équilibre du bassin d'emploi dans lequel elles sont implantées.

Trois conventions signées en 2018 continuent à être mises en œuvre sur le territoire. Trois entreprises ont

été soumises à revitalisation en 2019 ; ces conventions sont en cours de négociation.



L'activité partielle

L'activité partielle est un dispositif qui permet de réduire ou de suspendre temporairement l'activité des salariés. Durant cette période, l'employeur verse une indemnisation, partiellement prise en charge par l'État et l'UNEDIC, au salarié placé en position d'activité partielle. Elle permet d'éviter aux salariés de perdre leur

Le plan de sauvegarde pour l'emploi

Comme en 2018, plusieurs entreprises de taille importante ont été amenées à mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) en 2019. En effet, quatorze PSE ont fait l'objet d'une décision favorable de la part des services de l'unité départementale de la DIRECCTE. Sept procédures ont abouti à un accord collectif majoritaire négocié dans l'entreprise et ont fait l'objet d'une homologation, en l'absence d'organisation syndicale au sein de l'entreprise ou parce que les négociations n'ont pas pu aboutir.

Quatre PSE dans trois entreprises différentes (dont une entreprise d'insertion) sont liés à une situation financière dégradée entraînant la mise en redressement

emploi lorsque l'activité de l'entreprise se réduit.

Après une baisse significative en 2018, le recours au dispositif d'activité partielle est en hausse de 200% par rapport à 2018. Cela représente 234 158 heures de chômage partiel pour un montant de 1 730 367 euros.

judiciaire de l'entreprise. Parmi ces situations, on relève deux demande de validation d'une rupture conventionnelle collective (RCC), notamment une demande relative à la suppression de 235 postes de travail au maximum au sein d'un grand groupe pharmaceutique, déposée et validée au premier semestre 2019.

Avec 21 dossiers connus à ce jour, le nombre de procédures est supérieur à celui de 2018 qui avait doublé par rapport au nombre de procédures enregistrées en 2017 (six procédures) et est largement supérieur au nombre de PSE traités en 2016 (neuf dossiers).

FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES ET DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

La réforme de l'apprentissage

Initiée par le ministère du travail en 2019, la réforme de l'apprentissage comporte de nombreuses mesures visant à reconnaître ces filières d'excellence et à en faciliter l'accès. L'accompagnement de cette réforme est assuré au plan local par l'unité départementale de la DIRECCTE.

Le département du Bas-Rhin bénéficie toujours d'un taux réduit pour financer l'apprentissage (0,44% de la masse salariale par rapport au taux national de 0,68%).

Côté entreprise, de nombreux changements sont intervenus :

- L'assouplissement des conditions pour devenir maître d'apprentissage (réduction du nombre d'années d'expérience exigées à 2 ans ou 1 an et un diplôme correspondant au diplôme d'apprenti) ;
- L'embauche d'apprentis possible tout au long de l'année ;
- Une aide à l'embauche unique pour les entreprises de moins de 250 salariés avec des apprentis de

niveau bac et pré-bac ;

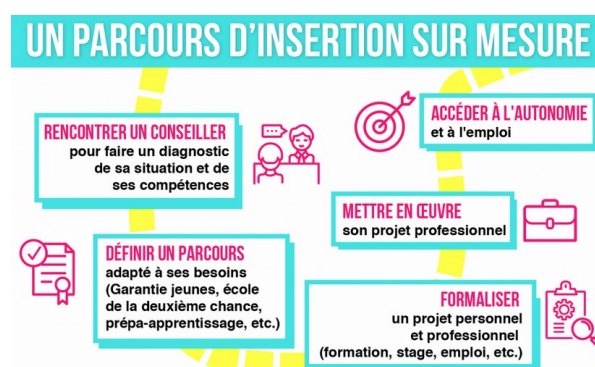
- Une réduction des charges patronales étendue aux cotisations patronales de retraite ;
- La clarification de la rupture du contrat d'apprentissage.

Le Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie

Le Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est déployé depuis trois ans par les missions locales ; il s'agit d'un accompagnement global de 24 mois comportant plusieurs phases dont un diagnostic approfondi de la situation du jeune. La Garantie Jeune s'inscrit dans ce parcours comme une phase possible.

De nouveaux outils viennent s'ajouter au PACEA comme le Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue, dispositif qui cible les jeunes migrants et se concentre sur la levée des freins linguistiques.

Au total, au 30/11/2019, 3 749 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du PACEA. Hors garantie jeune, ce sont 3 129 jeunes qui ont bénéficié du dispositif porté par les six Missions locales du département.



Club d'entreprises « Le Bas-Rhin, une chance. Les entreprises s'engagent ! »

Le 17 juillet 2018, le Président de la République a lancé, à l'Élysée, le club « La France, une chance pour chacun, les entreprises s'engagent » réunissant 100 des plus grandes sociétés françaises.

Le département du Bas-Rhin en a lancé sa déclinaison territoriale le 5 avril 2019 en présence de Jean-Marie Marx, haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi : « Le Bas-Rhin, une chance. Les entreprises s'engagent ».

L'objectif de cette opération est de reconnaître le rôle majeur des entreprises dans la cohésion sociale à travers leur engagement en faveur de l'inclusion dans l'emploi. Dans ce cadre, les services de l'État dans le Bas-Rhin, accompagnés par la Maison de l'emploi de Strasbourg et l'ensemble des acteurs institutionnels engagés, souhaitent faciliter et accompagner la mise en œuvre de projets innovants et concrets en faveur de l'inclusion dans l'emploi. Treize thématiques déclinent les enjeux du développement des compétences, de

l'orientation professionnelle et de l'accès au marché du travail, notamment pour les concitoyens les plus fragiles. Ce dispositif est lié au Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE), dont l'intention est de soutenir l'emploi des publics domiciliés dans les quartiers prioritaires de la Ville (QPV).



Lancement du Club d'entreprises par Jean-Marie Marx, haut-commissaire au développement des compétences et à l'inclusion dans l'emploi.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'APPEL À PROJET « 100% INCLUSION » DU PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PIC)

Dans le cadre du PIC, plusieurs appels à projet avaient été lancés, dont « 100% Inclusion » sur lequel la Maison de l'emploi de Strasbourg s'est portée candidate avec son projet « Focale ». Il s'adresse aux habitants des quartiers du Neuhof et de la Meinau et a pour objectif d'accompagner 400 jeunes vers l'emploi sur quinze mois pendant trois ans. Ce nouveau projet structurant pour Strasbourg propose de développer une R&D sociale autour de la transformation des quartiers Neuhof/Meinau en territoires apprenants. Le lancement officiel du projet a eu lieu le 1er septembre 2019. La Maison de l'emploi a reçu une subvention de 3,1 millions d'euros de l'État pour la réalisation de ce projet.

L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ENTREPRISES ADAPTÉES (EA)

Dans le Bas-Rhin, le nombre d'entreprises adaptées s'élève à 31, regroupant 530 ETP conventionnés en 2019. Ces entreprises doivent aujourd'hui redoubler d'efforts afin d'être encore plus inclusives. Afin de faciliter cette dynamique, cinq entreprises bas-rhinoises ont bénéficié d'un dispositif expérimental : les « CDD Tremplins ». Cette expérimentation permettra à des personnes handicapées volontaires d'être accompagnées dans leurs transitions professionnelles (51 contrats signés).



Favoriser LES MOBILITÉS

EN BREF

L'ANNÉE 2019 A ÉTÉ MARQUÉE PAR DE MULTIPLES PROJETS VISANT À DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉ POUR LES BAS-RHINOIS, AVEC L'OBJECTIF D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR, NOTAMMENT DANS STRASBOURG ET SON AGGLOMÉRATION. LES SERVICES DE L'ÉTAT, EN PARTICULIER LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT) ET LA DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL (DCPPAT), ONT AINSI TRAVAILLÉ SUR L'AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG EN CONSTRUCTION ET SUR LA FUTURE REQUALIFICATION DE L'A35. PARALLÈLEMENT, LE DISPOSITIF CRIT'AIR A ÉTÉ CONFORTÉ.

UNE PLUS GRANDE MOBILITÉ DANS LE BAS-RHIN

L'autoroute de contournement ouest de Strasbourg

Le chantier de la future autoroute de contournement ouest de Strasbourg (ACOS) avance très rapidement sur l'ensemble du tracé (24 km) et certains éléments déterminants sont apparus comme le terrassement et l'édification de la « tranchée couverte » entre Eckwersheim et Vendenheim ou l'installation de ponts provisoires à Kolbsheim et à Vendenheim.

Un comité de coordination des procédures est réuni chaque mois en préfecture, sous l'autorité du préfet, afin de veiller au suivi des opérations et à leur bonne coordination par les différents services impliqués, en lien étroit avec les deux concessionnaires ARCOS et SANEF.

L'ACOS fait l'objet d'un suivi des engagements de l'État dont le comité a été réuni le 4 juillet 2019 par le préfet.

Deux sous-commissions ont été tenues en amont sur les thématiques « eau » et « espèces protégées ». Ces instances sont des lieux de suivi de la mise en œuvre des nombreuses prescriptions environnementales imposées aux concessionnaires.

Les experts de la DREAL et de la DDT poursuivent leurs visites de terrain afin de vérifier que toutes les prescriptions environnementales sont bien respectées. L'évaluation des compensations exigées a conduit à revoir à la hausse la plupart des compensations par rapport à ce qui se pratique habituellement sur les chantiers routiers, et à répondre à un grand nombre de problématiques. Pour une infrastructure d'une emprise définitive de 260 hectares, ARCOS mettra en œuvre plus de 1000 hectares de mesures compensatoires environnementales pour les différentes espèces protégées concernées.

L'ACOS EN QUELQUES CHIFFRES

QUE RETENIR ?

- 593 millions d'euros d'investissement
- 24 km d'autoroute 2X2 voies
- 54 ans de concession
- 1000 emplois directs et indirects créés
- 230 000 heures d'insertion
- 22 communes concernées par le tracé
- 11 000 ha d'aménagement foncier concernant 560 exploitations agricoles



La requalification de l'A35

L'autoroute de contournement ouest de Strasbourg (ACOS) a notamment pour vocation de détourner le trafic des poids lourds en transit et de soulager l'A 35 dans sa partie traversante de la métropole, ce qui permet d'envisager différemment ces voies urbaines et leurs abords. L'ACOS captera en effet, selon la section concernée, entre 20 000 et 30 000 véhicules en transit, dont une part significative de poids lourds circulant aujourd'hui sur l'A 35 (environ 6 000 poids lourds captés soit plus de 40 %). Pour accompagner cette requalification, l'État s'est voulu facilitateur, en utilisant notamment les outils émanant de la loi ELAN. À cette fin, le préfet du Bas-Rhin a signé le 3 juillet 2019 un contrat de Projet partenarial d'aménagement (PPA) avec l'Eurométropole de Strasbourg, le Conseil départemental et le Conseil régional. L'objectif est

d'inciter les acteurs publics et privés à s'engager autour d'une convention sur les questions opérationnelles et financières liées à cette opération d'aménagement et de répondre ainsi à des enjeux complexes de transformation des territoires.



Signature du contrat de PPA le 3 juillet 2019.



Pour concrétiser ce PPA, le préfet a proposé le lancement d'un Atelier des territoires financé par l'État à 40%, aux côtés de l'Eurométropole de Strasbourg. Cet atelier est animé par une équipe pluridisciplinaire de haut niveau et de renommée internationale : l'agence « TER ». Il a permis de poursuivre les travaux dans l'esprit d'étroite concertation qui a prévalu jusque-là sur ce dossier, notamment dans le cadre du Grenelle local des mobilités.

Les paysagistes-aménageurs livreront une feuille de route proposant des actions concrètes sur le devenir de ces importants espaces situés au cœur de la métropole. Celles-ci devraient notamment consister en l'aménagement d'un vaste « parc urbain » permettant de développer les modes de transports doux et de valoriser les riches espaces naturels présents sur ce territoire. Après les élections municipales, les nouveaux élus locaux pourront s'approprier les propositions de l'atelier afin de mener à bien cette opération d'avenir.

LA QUALITÉ DE L'AIR, UNE PRÉOCCUPATION PARTAGÉE PAR TOUS

Le bilan Crit'Air

Le préfet a réuni le 5 novembre 2019 le comité local de l'air qui regroupe l'État, les collectivités locales, les acteurs économiques, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les associations engagées pour l'amélioration de la qualité de l'air, Atmo Grand Est et l'ADEME. Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération de Strasbourg nécessite un bilan à cinq ans en vue de fixer les évolutions à prévoir pour l'adapter aux enjeux actuels.

La portée du PPA doit en effet être renforcée, dans la mesure où l'agglomération compte plus de 250 000 habitants et où malgré les progrès réalisés, la concentration en dioxyde d'azote dans l'air ambiant

continue de dépasser les valeurs limites fixées par l'Union européenne.

Des mesures réglementaires ont été prises, comme la mise en œuvre de la circulation différenciée en cas de pic de pollution. Il s'agit d'une mesure d'urgence, déclenchée par le préfet. La restriction s'applique aux véhicules les plus polluants identifiés par le certificat qualité de l'air (CQA) Crit'air. La circulation différenciée n'a pas pour objectif de supprimer le pic de pollution mais au moins de le maintenir à un niveau constant en réduisant les émissions polluantes. Depuis le 1^{er} octobre 2019, la mesure a été renforcée : les Crit'air 3 ne pourront plus circuler en cas de déclenchement.



Contrôle des vignettes Crit'air par la police sur la route du Rhin le 27 juin 2019.



LE SAVIEZ-VOUS ?

ACTIVATION DE LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE DANS LE BAS-RHIN

La circulation différenciée a été déclenchée à trois reprises depuis l'été 2018, dont deux fois en 2019 (quatre jours en juin et deux jours en juillet). Environ 2 500 contrôles ont été effectués à chaque épisode, essentiellement pédagogiques dans un premier temps. Cette mesure, dont l'impact est significatif en termes de baisse de trafic et de vitesse, contribue aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air.

Sensibilisation et contrôles des industriels en périodes de crise

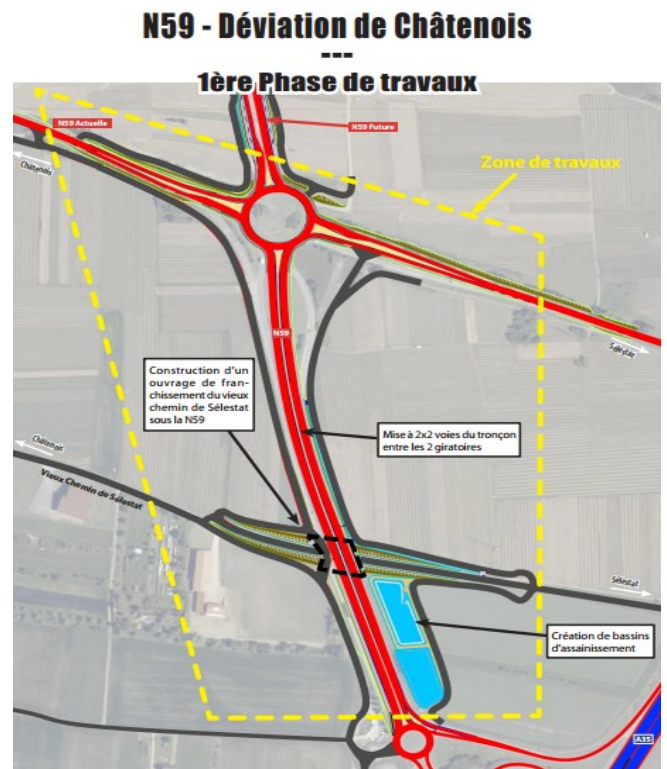
En situation d'alerte environnementale - qu'il s'agisse de l'air (alerte ozone ou particules) ou des cours d'eau notamment en période de sécheresse, l'unité départementale de la DREAL informe tous les industriels directement concernés par des mesures de restriction et leur demande de mettre en œuvre les prescriptions afin de réduire leur impact sur les milieux fragilisés.

Plusieurs contrôles ont été réalisés lors du pic de pollution atmosphérique à l'ozone en juillet 2019 et lors de l'épisode de sécheresse en septembre 2019. Il a été constaté que les mesures de limitation prescrites étaient respectées par les industriels et que plusieurs exploitants s'étaient engagés dans une démarche volontaire, allant au-delà de la stricte obligation réglementaire.

Le contournement de Châtenois

L'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale du projet de déviation de la RN59 à Châtenois, signé le 14 août 2019, permet le démarrage effectif de la 1^{ère} phase des travaux visant à aménager à 2x2 voies le tronçon existant entre le giratoire de sortie de l'autoroute A35 et le grand giratoire entre Sélestat et Châtenois. Les objectifs principaux de ce projet de déviation sont les suivants :

- conforter le caractère transrégional de la RN 59 en supprimant un point de congestion important dans la traversée de Châtenois et en rendant l'itinéraire par la RN 59 attractif pour les échanges entre les anciennes régions Alsace et Lorraine ;
- améliorer la sécurité de cette section en détournant le trafic de transit de l'agglomération et en augmentant le niveau de service de la voie ;
- améliorer le cadre de vie des riverains de la route nationale actuelle en termes de nuisances sonores - compris entre 65 et 70 dB(A) -, de pollution de l'air et de confort.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE FINANCEMENT DE LA DÉVIATION

Dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020, la déviation de Châtenois a bénéficié d'une inscription à 60 millions d'euros suite à la signature le 2 décembre 2016 d'un avenant au contrat. L'État a financé ce projet à hauteur de 50% ; le Conseil départemental du Bas-Rhin et la Région Grand Est ont pour leur part participé à hauteur de 25% chacun.

Les travaux de la rocade Sud

En 2019, les travaux de la rocade Sud ont largement avancé. En septembre 2020, l'autoroute A35 devrait être directement reliée à la N353 au niveau de Geispolsheim. Cette nouvelle route à deux fois deux voies offrira notamment une meilleure connexion avec le pont Pierre-Pflimlin et l'Allemagne.

Longue de 3,4 km, d'un coût évalué à 60 millions d'euros (financés par l'État à 50 %, la Région, le Département et l'Eurométropole de Strasbourg), la rocade Sud nécessite la construction de quatre ouvrages d'art neufs et d'un merlon antibruit pour Geispolsheim-Gare, ainsi que la création de passages à petite faune et de mares, dans un souci de protection de l'environnement.



Le 11 et 12 octobre 2019, journées portes ouvertes au public sur le chantier de la rocade Sud.

L'inauguration du souterrain de Molsheim

Le 15 octobre 2019 a eu lieu l'inauguration du nouveau passage souterrain de Molsheim, en remplacement d'un passage à niveau (PN20) concerné par un trafic routier important (16 000 véhicules par jour) et dont les fréquentes fermetures de barrières paralysaient la circulation routière (jusqu'à trois heures de fermeture journalière pour le passage de 128 trains).

Réalisée dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2000-2006, cette opération d'un coût final de 25,3 millions d'euros a été assurée pour moitié par l'État, par dotation nationale directe à SNCF Réseau, et à 20% par le Conseil départemental, 20% par la Région Grand-Est et 10% par la ville de Molsheim.



Inauguration du souterrain de Molsheim en présence de Frédéric Bierry, président du Conseil départemental du Bas-Rhin, de Jean Rottner, président de la région Grand Est, et de Sandrine Anstett-Rogron, sous-préfète de Molsheim.

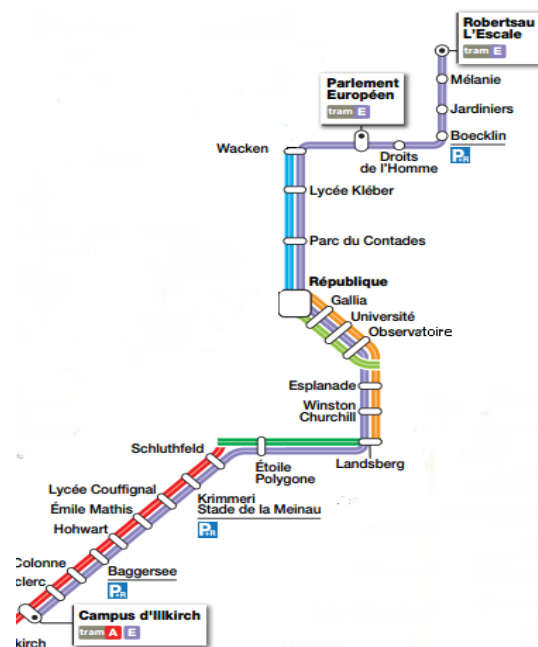
L'extension du tram E à Strasbourg

Après deux ans de travaux débutés en août 2017, l'extension du tram E a été mise en service le 17 juin 2019. Cette extension représente 1,6 km d'exploitation commerciale supplémentaire et trois nouvelles stations desservies.

Les travaux d'extension ont nécessité un investissement total de 19,4 millions d'euros porté par l'Eurométropole de Strasbourg, dont 4 millions d'euros de la part de l'État et 3,6 millions d'euros de la part de la région Grand Est.



Mise en service de l'extension du tram E le 17 juin 2019



Les trois nouvelles stations sont Jardinières, Mélanie et Robertsau-L'Escaie.

LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES PRÉALABLES

Dans le cadre des opérations liées au prolongement du tram E de Strasbourg, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a organisé une phase de diagnostic et deux fouilles préventives sur des sites antiques et médiévaux.

Accompagner

LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

EN BREF

L'ANNÉE 2019 A ÉTÉ MARQUÉE PAR DE MULTIPLES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, DE LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES À LA PROTECTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE EN PASSANT PAR LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURE. LES ENJEUX LIÉS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SONT DÉSORMAIS PLACÉS AU CŒUR DE CES POLITIQUES PUBLIQUES, CONDUITES NOTAMMENT PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT), LA DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL (DCPPAT) ET LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) EN LIEN ÉTROIT AVEC LES COLLECTIVITÉS BAS-RHINOISES.

LA CONTRACTUALISATION, MODE D'ACTION PARTENARIAL AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le dispositif Action Cœur de ville

Le programme Action Cœur de ville, lancé en 2018 par le ministère de la cohésion des territoires, répond à une double ambition :

- Améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes ;
- Conforter ces villes comme moteur de développement du territoire.

Haguenau et Saverne sont bénéficiaires d'Action Cœur de ville dans le Bas-Rhin, et sont ainsi accompagnées par l'État et les autres partenaires, notamment financièrement.

L'année 2019 a vu la poursuite de la phase d'initialisation, qui aboutira début 2020 à la finalisation du projet stratégique de revitalisation, valant opération de revitalisation du territoire.

Le réaménagement des espaces publics du Pôle d'échanges multimodal de Haguenau a par exemple bénéficié d'une subvention de 370 637 € dans le cadre du programme Action Cœur de ville.



Lancement des travaux de la Gare de Haguenau et Espaces Services le 30 avril 2019, en présence de Chantal Ambroise, sous-préfète d'Haguenau-Wissembourg.

Les opérations de revitalisation de territoire

L'opération de revitalisation de territoire (ORT), instaurée par la loi ELAN en 2018, est un nouvel outil à disposition des collectivités territoriales pour lutter contre la dévitalisation des centres-villes et favoriser un cadre de vie attractif, propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT permet, dans un cadre conventionnel partenarial, de mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social.

Plusieurs ORT sont en cours de constitution dans le Bas-Rhin, adossées à un programme d'appui comme Action Cœur de Ville, ou indépendamment (Sélestat).

LE CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAUER-PECHELBRONN

Les CTE sont une démarche innovante proposée par l'État pour accompagner les collectivités locales dans une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. Ils contiennent des projets concrets visant à engager les territoires dans un changement de modèle à travers la transition écologique.

La Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn fait partie des 61 lauréats de la première promotion nationale du dispositif. C'est le seul territoire retenu dans le Bas-Rhin. À travers le CTE, il s'engage dans un scénario de transition énergétique avec pour objectif de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2037.

Différentes actions sont prévues dans le CTE :

- réduction des consommations énergétiques des ménages ;
- développement d'un site vitrine de la transition : la cité des énergies, lieu d'échanges et de débats sur la transition énergétique visant une implication de la société civile (recherche de partenaires privés en cours) ;
- valorisation des ressources alimentaires du territoire : coordination des initiatives et transformation des produits agricoles, notamment via les restaurateurs du territoire.

Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

1

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE EN CENTRE-VILLE
• Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques

2

FAVORISER LA RÉHABILITATION DE L'HABITAT
• Accès prioritaire aux aides de l'Anah
• Éligibilité au Denormandie dans l'ancien*

3

MIEUX MAÎTRISER LE FONCIER
• Droit de préemption urbain renforcé
• Droit de préemption dans les locaux artisanaux

4

FACILITER LES PROJETS À TRAVERS DES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTAUX
• Permis d'innover
• Permis d'aménager multi-site

L'ensemble des acteurs socio-économiques du PETER d'Alsace du Nord, avec le soutien des services de l'État, notamment la sous-préfecture d'Haguenau-Wissembourg et la DDT, seront mobilisés autour de cette démarche. Le CTE devrait être officiellement signé au 1er trimestre 2020.



LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

En 2019, la préfecture du Bas-Rhin a été associée aux travaux de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, dont elle soutient les actions, notamment en matière de développement de l'emploi, d'aide aux démarches des usagers ou de développement de l'offre de transport en zone frontalière.

En lien avec la sous-préfecture d'Haguenau-Wissembourg, elle participe également aux activités de l'Eurodistrict Pamina. Elle est notamment partenaire dans le financement de l'étude de mobilité MobiPamina, qui doit permettre de dresser un état des lieux des infrastructures transfrontalières entre le Nord-Alsace, le Palatinat du Sud et le Mittlerer Oberrhein (Rhin supérieur Centre), afin d'analyser les possibilités de réactivation de la ligne ferroviaire Sarrebruck-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe.



LES DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La dotation d'équipement des territoires ruraux

En 2019, l'enveloppe départementale de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'est élevée à 12 710 038 €. L'appel à projets ouvert du 19 octobre 2018 au 31 mars 2019 a donné lieu au dépôt de 311 demandes de subvention ; 178 projets ont été retenus à la programmation (hausse de 10% par rapport à l'année 2018).

Cette année, 78,5 % de l'enveloppe a été affectée à 45 projets de plus de 100 000 €. Ainsi, une subvention de 596 000 € a été accordée à la commune de Val de Moder pour la construction d'un complexe sportif (1). Un soutien de 583 000 € a bénéficié à la construction d'un groupe scolaire à Plobsheim (2). La ville de Dachstein a reçu une subvention de 337 500 € pour la construction d'un bâtiment à usage de périscolaire et d'accueil de loisirs.



Travaux de terrassement du futur complexe sportif de Val de Moder



Pose des premières pierres du futur groupe scolaire par Anne-Catherine Weber, maire de Plobsheim

La dotation de soutien à l'investissement public local

L'enveloppe départementale de dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), s'est élevée en 2019 à 6 030 316 €, dont 2 739 608 € en faveur de 31 projets relevant des grandes priorités thématiques fixées par la loi, dont seize relèvent du grand plan d'investissement (rénovation thermique, transport).

Au titre des grandes priorités thématiques, la communauté de communes de la Basse-Zorn a ainsi

bénéficié d'une subvention de 363 685 € pour la rénovation thermique de la Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes à Hoerdt (3). De même, la communauté de commune de la Région de Molsheim-Mutzig a bénéficié d'une subvention de 284 866 € pour l'aménagement d'une liaison cyclable entre Dinsheim-sur-Bruche et Heiligenberg (4).



La dotation de soutien à l'investissement des départements

Le Gouvernement a souhaité moderniser le soutien apporté par l'État à l'investissement des départements en transformant l'ancienne dotation globale d'équipement (DGE) des départements en une dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

Le département du Bas-Rhin a ainsi bénéficié sur la part « projets » de la DSID 2019 d'une subvention d'un montant total de 1 895 283€ réparti comme suit :

- 679 389 € pour la restructuration d'un bâtiment de l'ancien collège Foch de Haguenau afin d'y accueillir différentes structures : unité territoriale

d'action médico-sociale, délégation du territoire Nord du Département, mission enfance et famille, Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP) et maison des aînés (5) ;

- 813 400 € pour la mise aux normes d'accessibilité de 23 collèges ;
- 214 500 € pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable de la vallée de la Bruche entre Schirmeck et Saâles : sections entre Poutay, Saint-Blaise-la-Roche et Saulxures ;
- 187 994 € pour la mise aux normes accessibilité de l'Hôtel du Département (6).



LE BILAN DES DOTATIONS DE L'ÉTAT POUR LA PÉRIODE 2014-2019

Les enveloppes de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont évolué entre 2014 et 2019. En 2014, la DETR s'élevait à 8 771 678 € tandis qu'en 2019, celle-ci est de 12 710 038 €. Au total, sur la période 2014-2019, ce sont 70,4 millions d'euros qui ont été versés au titre de la DETR. La DSIL est une dotation plus récente puisqu'elle a été créée en 2016. Au total, sur la période 2016-2019, la DSIL représente 30,4 millions d'euros de dotation. 1 164 projets ont ainsi été financés par la DETR depuis 2014 et 505 projets par la DSIL depuis sa création en 2016, pour un montant supérieur à 100 millions d'euros.

L'ATTENTION PORTÉE AUX ENJEUX DE TRANSITION AGRICOLE ET ÉCOLOGIQUE

L'accompagnement des agriculteurs bas-rhinois

En 2019, la DDT a conduit de nombreuses actions en faveur de la qualité de l'eau et de l'amélioration des pratiques environnementales, notamment la réalisation de contrôles de terrain sur la conditionnalité des aides et l'établissement d'un bilan des politiques publiques en faveur de la réduction de l'impact des pratiques agricoles sur la pollution des eaux aux nitrates.

Le sujet des pesticides est un sujet d'actualité. Le décret d'instauration de zones non traitées (ZNT) à proximité des zones d'habitation, paru le 27 décembre 2019, définit des distances à respecter entre les zones d'habitation et les zones de traitement (5 et 20 mètres). Des chartes, concertées entre habitants, élus locaux et agriculteurs pourront permettre d'y déroger selon certaines conditions. Sans attendre, la profession viticole alsacienne a travaillé en 2019 à l'élaboration d'un modèle de charte à décliner dans chaque commune. La chambre d'agriculture engagera une concertation pour les autres productions agricoles.

L'année 2019 a également été marquée par le retour à la normale des calendriers d'instruction et de paiement des aides directes de la politique agricole commune (PAC). Le total des aides directes 2019, versées entre le 15 octobre et le 18 décembre 2019, est de 50,9 millions d'euros pour 3 623 agriculteurs bas-rhinois. S'agissant des indemnités compensatoires de handicaps naturels, près de 200 exploitants ont reçu 2,04 millions d'euros au titre de la campagne 2019.

La surface exploitée en agriculture biologique dans le département représentait 8,6% de la surface agricole utile (SAU) en 2018, soit 9 % de plus que la surface dédiée en 2017. Les aides versées en faveur de l'agriculture biologique représentent 3,7 millions d'euros versés en 2019 au titre des campagnes 2017 et 2018.

Enfin, un observatoire départemental de l'agribashing a été mis en place le 19 décembre 2019 par le préfet du Bas-Rhin et la procureure de la République, en présence du président de la Chambre d'agriculture et de représentants syndicaux agricoles, de représentants des forces de l'ordre et de la DDT. Cet observatoire vise notamment à disposer d'un état des lieux exhaustif des problématiques de sécurité rencontrées par les agriculteurs dans le département, ainsi qu'à élaborer des solutions communes, efficaces et partagées par l'ensemble des acteurs concernés.



Installation de l'observatoire le 19 décembre 2019.

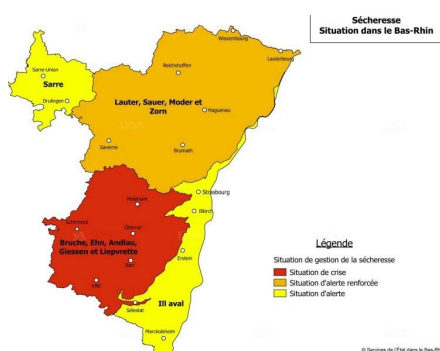
L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS PAR LES SOUS-PRÉFECTURES

Joël Dubreuil, sous-préfet de Saverne, a participé le 5 juillet 2019 à une journée d'échange avec les agriculteurs du territoire, co-organisée avec Véronique Klein, représentante locale de la Chambre d'agriculture. Les préoccupations de la profession ont été débattues avec le représentant de l'État, soucieux d'apporter son écoute et son soutien au monde agricole de l'arrondissement.

La gestion des épisodes de sécheresse

L'été 2019 a été marqué par des températures très élevées, avec un record absolu en juillet - 39°C à Strasbourg - et un déficit mensuel de précipitation de 15 à 50% entre mai et septembre. Face à cette situation, l'État a accompagné les agriculteurs à travers différentes actions :

- Activation du dispositif des calamités agricoles pour les pertes en fourrage, avec des visites de terrain réalisées en septembre ;
- Activation d'un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) pour les zones les plus touchées.



Des réflexions plus globales sont engagées avec la profession agricole quant à l'évolution des pratiques à moyen terme, dans le cadre de la commission départementale d'orientation de l'agriculture.

Au cours de l'été 2019, quatre arrêtés préfectoraux « sécheresse » ont été pris (période du 18 juillet au 4 octobre).



Jean-Luc Marx, préfet du Bas-Rhin, et Frédéric Bierry, président du Conseil départemental, ont rencontré les agriculteurs le 23 juillet 2019, en présence du président de la chambre d'agriculture, Denis Ramspacher.

LA GESTION DE LA CHASSE DANS LE DÉPARTEMENT

Le préfet a signé le 26 juillet 2019 l'arrêté approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025. Il intègre notamment les plans de chasse, les plans de gestion, les prélèvements maximums autorisés, les règles de sécurité et comprend sur certains points des règles impératives dont le non-respect constitue

une infraction passible de sanction pénale. Il prévoit l'arrêt de l'agrainage pendant les mois d'hiver et le conditionnement de l'agrainage à la signature préalable d'une convention tripartite (chasseurs - propriétaires des terrains - gestionnaires forestiers).

LA RÉAPPARITION DU LOUP DANS LE BAS-RHIN

La réapparition du loup a été constatée dans le Bas-Rhin le 28 mai 2019. Des mesures d'accompagnement des éleveurs ont été mises en place afin de faciliter la cohabitation entre les activités pastorales et le loup et de renforcer le soutien aux éleveurs. Des crédits d'aide d'urgence sont ainsi versés pour l'achat de matériel d'effarouchement ou de gardiennage, afin de couvrir les surcoûts de protection du cheptel. Une indemnisation des éventuels dommages est aussi prévue. En outre, des études sont financées pour accroître la connaissance des loups et leur comportement. Enfin, la cellule de veille "grands carnivores" (loup, lynx) du Bas-Rhin installée depuis le

22 mai 2019 permet de partager les données disponibles avec les différents acteurs, notamment les éleveurs, et de proposer des actions réactives en fonction des besoins.



Un loup a été photographié (piège photo) le 28 mai 2019 à Ranrupt.

LA PRÉSERVATION DES ESPÈCES PROTÉGÉES

La présence d'un nid de milan royal constaté à proximité du parc éolien de Dehlingen a conduit le préfet à prescrire le bridage des éoliennes du 4 juin au 14 septembre 2019.



LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Dans le Bas-Rhin, la politique publique de réduction de gaz à effets de serre sous-tend trois actions prioritaires :

- Dans la continuité de l'action « coup de poing » menée en 2018 sur les fluides frigorigènes, une série de contrôles a porté sur les principaux opérateurs intervenant dans les ICPE et super/hypermarchés ;
- Une attention particulière sera portée à l'examen des plans de surveillance du niveau d'activité et des demandes d'allocation de quotas distribués à titre gratuit (ou d'exclusion) pour la période 2020-2030 ;
- Les demandes de titre ou les autorisations de travaux relatives aux projets géothermiques feront l'objet d'une instruction rigoureuse, transparente et facilitante. Les travaux seront régulièrement contrôlés pour vérifier la tenue des engagements des maîtres d'ouvrage.

Dans le Bas-Rhin, où il existe en sous-sol un potentiel d'eau chaude important, la géothermie profonde est limitée aux zones où le sous-sol présente des caractéristiques particulières. Des projets de géothermie haute température (+ de 150°C en tête de puits) se sont ainsi développés sur le territoire. Ces projets visent à satisfaire des besoins industriels ou d'urbanisme de grande ampleur (exemples : site de Sultz-sous-Forêts pour la production d'électricité ; site ECOGI pour la production de chaleur de l'usine Roquette de Beinheim ; ou encore la construction d'une centrale géothermique de production de chaleur et d'électricité au sein du parc d'innovation d'Illkirch, à destination d'un futur réseau de chaleur urbain et de process industriels à proximité).

L'ACTIVITÉ SISMIQUE DE NOVEMBRE 2019

À Vendenheim, la société Fonroche est autorisée, par arrêté préfectoral, à forer deux puits géothermiques profonds. Des opérations de tests (injections) destinées à vérifier le bon fonctionnement de la boucle géothermale ont eu lieu en octobre et début novembre 2019. Un séisme de magnitude 3,1 a été ressenti le 12 novembre à 14h38 dans l'agglomération de Strasbourg. Il a été suivi de plusieurs autres secousses. En application de l'arrêté préfectoral, les activités ont immédiatement été interrompues. Une étude scientifique est en cours d'élaboration par les chercheurs de l'École et observatoire des sciences de la terre (EOST, Unistra/CNRS) afin de déterminer les causes de ces séismes. Elle sera suivie d'un rapport de la DREAL, appuyée par un groupe technique composé d'experts en géologie et travaux miniers. Sur cette base, le préfet décidera soit la reprise en l'état de l'activité de géothermie, soit sa reprise sous de nouvelles conditions, soit l'arrêt de l'activité.

LE TRI DES DÉCHETS, UNE OBLIGATION POUR LES ENTREPRISES

Le tri des déchets est essentiel pour atteindre les objectifs nationaux en matière de réduction des déchets mis en décharge. Le décret « tri 5 flux » (selon la source du déchet : papier, métal, plastique, verre, bois) du 10 mars 2016 instaure de nouvelles contraintes pour y parvenir, à savoir l'obligation pour certains producteurs de trier les cinq types de déchet.

L'inspection de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD-DREAL) s'est mobilisée fin mars pour

vérifier la mise en œuvre du tri de leurs déchets par les entreprises. Les contrôles ont porté sur des entreprises industrielles mais également des magasins de la grande distribution et des enseignes spécialisées. Ainsi, 21 contrôles ont été réalisés dans le Bas-Rhin : environ 2/3 des établissements réalise le tri à la source en respectant la réglementation sur les déchets « 5 flux », moins de 10 % des établissements ne réalisent aucun tri et les autres établissements contrôlés réalisent un tri partiel. Ces entreprises ont fait l'objet d'une mise en demeure par l'UD DREAL.

LA COUVERTURE MOBILE

L'accord du 14 janvier 2018 conclu par le Gouvernement avec les opérateurs et l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), qualifié de « New deal mobile », a pour objectif de généraliser la couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire.

Cet accord prévoit notamment un dispositif de couverture mobile ciblée qui permettra d'assurer une couverture mobile (service voix/SMS et 4G) sur les zones non ou mal couvertes, grâce à la construction de nouveaux sites - jusqu'à 5 000 par opérateurs (le cas échéant mutualisés) d'ici 2024.

Dans la limite de quotas départementaux, l'identification des sites à couvrir chaque année en priorité par les opérateurs est effectuée par les pouvoirs publics - État et collectivités territoriales. Ces acteurs sont également chargés du suivi du déploiement.

Ainsi, en 2018 et 2019, ce sont 15 sites qui ont été

identifiés dans le Bas-Rhin. Ils devront être équipés dans les 24 mois maximum suivant la publication de l'arrêté national constatant l'obligation d'équipement.



LA PROTECTION DU PATRIMOINE

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de la DRAC a œuvré à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés, notamment en participant à l'instruction des projets d'aménagement ou de travaux. Ce sont 8 419 dossiers de demandes d'urbanisme qui ont été traités en 2019. Les architectes des Bâtiments de France ont également tenu des permanences régulières au sein des communes de Haguenau, Wissembourg, Molsheim, Wasselonne, Benfeld et Erstein.

Le renforcement de la sécurité de la cathédrale de Strasbourg

Des travaux d'entretien courant ont été réalisés sur la cathédrale de Strasbourg (reprise de l'étanchéité de la grande chaufferie) et le système de sécurité incendie a été étendu.

Des études pour la remise en service de la vidéo-protection de la cathédrale ont été réalisées et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mettre en place un plan de sécurisation de l'établissement a été engagée.



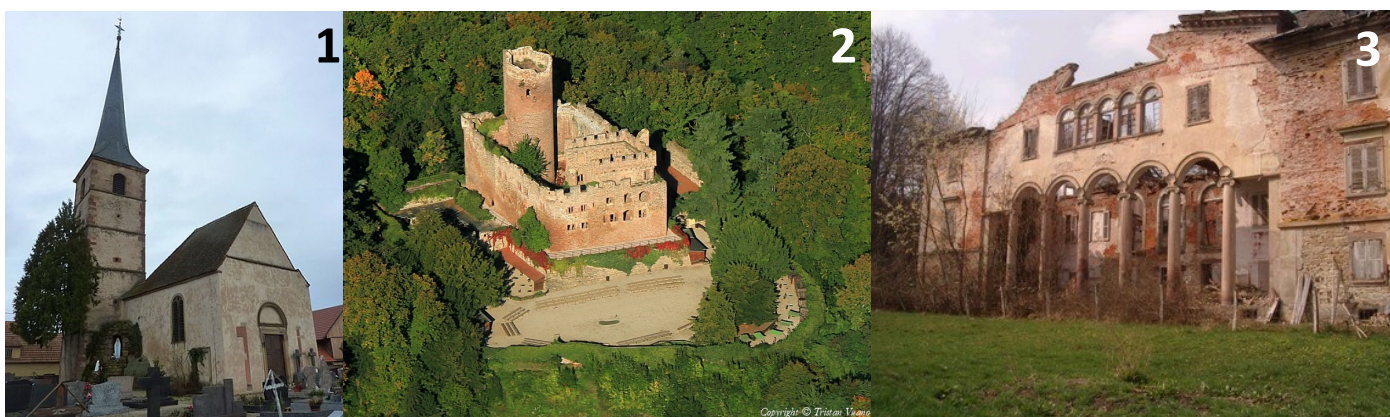
Exercice de simulation de feu dans les combles du bras nord du transept de la cathédrale de Strasbourg, le 13 mai 2019.

Le suivi des opérations d'entretien et de restauration des monuments historiques

La DRAC a consacré une enveloppe de 3 739 392 € pour le suivi des opérations d'entretien et de restauration des monuments historiques dans le Bas-Rhin. Ces crédits ont concerné onze monuments classés et dix monuments inscrits, ainsi que la cathédrale et le Palais du Rhin à Strasbourg qui sont des édifices de l'État.

L'année 2019 a été à nouveau marquée par la Mission Bern relative aux édifices remarquables en péril, des listes ayant été constituées en lien avec la Fondation du patrimoine dès le début de l'année.

Trois édifices ont bénéficié de fonds Bern en 2019 : la chapelle Saint-André de Meistratzheim (1) pour 12 000 €, le château de Kintzheim (2) pour 62 504 € et le château de Bonnefontaine à Altwiller (3) pour 45 000 €. La DRAC a effectué un suivi régulier de ces opérations qui ont nécessité un contact fréquent avec les maîtres d'ouvrage et une bonne coordination avec la Fondation du Patrimoine et la région Grand Est. Elles ont permis en outre de créer un effet de levier pour engager certains travaux attendus depuis longtemps sur des périls identifiés par les services.



L'église Saint-Gall de Domfessel (4) et l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Hohatzenheim à Wingersheim-les-Quatre-Bans (5) ont bénéficié du Fonds incitatif et partenarial (FIP) pour les monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources, respectivement à hauteur de 190 080 € et 226 916 €.

Les chantiers de l'abbaye de Niedermunster (6), de l'abbatiale de Surbourg (7) et de l'église de Neuwiller-lès-Saverne (8) ont été inaugurés au courant de l'été 2019.



Appliquer

LA POLITIQUE MIGRATOIRE AVEC HUMANITÉ ET DÉTERMINATION

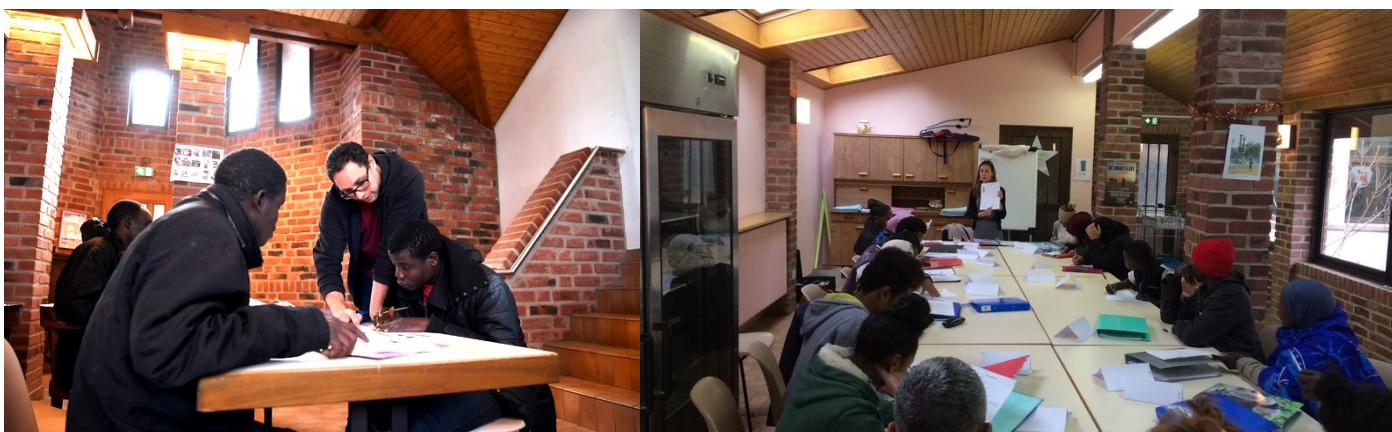
EN BREF

EN 2019, LA DIRECTION DES MIGRATIONS ET DE L'INTÉGRATION (DMI), LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE (DDD-DRDJSCS) ET LE RÉFÉRENT FRAUDE DÉPARTEMENTAL ONT OEUVRÉ À LA MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL. CELLE-CI S'EST NOTAMMENT ILLUSTRÉE PAR L'ACCUEIL DE RÉFUGIÉS AU COUVENT DE THAL-MARMOUTIER ET LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES MINORITÉS POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS EN COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL. EN OUTRE, LA MISE EN PLACE DU PÔLE RÉGIONAL DUBLIN AU SEIN DE LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN A PERMIS DE MODERNISER LA GESTION DES DEMANDES D'ASILE À L'ÉCHELLE DU GRAND-EST.

LE COUVENT DE THAL-MARMOUTIER : BILAN APRÈS DEUX ANS DE FONCTIONNEMENT

La France s'est engagée à accueillir, au titre des opérations de réinstallation menées avec le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), 10 000 réfugiés syriens en situation de particulière vulnérabilité se trouvant en Jordanie, en Turquie ou au Liban, d'ici fin 2019. Cet engagement a été rappelé par le Président de la République, qui souhaite inclure dans ce dispositif des réfugiés situés au Niger et au Tchad à hauteur de 3 000 personnes.

Le couvent de Thal-Marmoutier a été retenu comme structure d'accueil pour ces réfugiés. L'association France Horizon est chargée de l'accompagnement global des personnes réinstallées sur les quatre mois de présence au couvent, puis huit mois après leur installation dans un logement pérenne. Chaque groupe comprend 55 personnes. Deux ans après sa mise en place, le couvent de Thal-Marmoutier a accueilli 315 réfugiés dont 158 en 2019.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ACCÈS AU LOGEMENT DES RÉFUGIÉS

186 ménages réfugiés (soit 501 personnes) ont accédé au parc social pour 233 propositions dans le cadre de l'Accord collectif départemental.

5 dispositifs d'hébergement, d'insertion et de logement accompagnés sont dédiés aux ménages réfugiés et sont gérés par plusieurs associations pour un total de 462 places disponibles.

LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE : DES ÉLOIGNEMENTS EN HAUSSE

En 2019, près de 3 400 mesures d'éloignement ont été prononcées (+ 30% par rapport à 2018). Les départs effectifs se chiffrent à 758 (548 en 2018), soit une augmentation de 38% qui se déclinent en 580 départs contraints (OQTF, transferts Dublin et remises Schengen) soit une hausse de 108 % par rapport à 2018, et 178 départs volontaires.

Le nombre de placements en rétention en 2019 est de 240, soit une hausse de 51% par rapport à la même période en 2018 (170). Ces placements aboutissent pour plus de 67% d'entre eux à un éloignement effectif.

LA DEMANDE D'ASILE : DES FLUX TOUJOURS EN AUGMENTATION

La préfecture du Bas-Rhin est dotée d'un GUDA (Guichet unique demandeurs d'asile) qui a enregistré 3 656 primo-demandeurs (mineurs compris) en 2019, soit une hausse de 5,5% par rapport à 2018 mettant en évidence une augmentation continue depuis 2016 (+34%). Plus de la moitié de ces primo-demandeurs sont originaires de l'ex-URSS et des Balkans, et 33% d'entre eux ont déjà effectué une demande d'asile dans un autre État membre (« dublinés »). Le délai moyen de rendez-vous entre la structure de premier accueil et le GUDA est de 10 jours en 2019 et de 4 jours en décembre 2019 grâce à l'ouverture d'un cinquième guichet qui a permis d'absorber le flux supplémentaire de demandeurs et de raccourcir les délais de rendez-vous.

Pour cette même année, le Bas-Rhin dispose d'un parc de 3 197 places d'hébergement dédiés aux demandeurs d'asile, dont 750 en hôtel.



LES NATURALISATIONS



La plateforme interdépartementale des naturalisations, en charge des demandes de naturalisation pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, a envoyé 2 033 décisions à la sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) - 1 642 décrets et 391 déclarations - (2 416 en 2018). Les demandes sont en hausse de 7 % par rapport à l'année passée.

Neuf cérémonies de naturalisation ont été organisées en 2019, au cours desquelles ont été remis 700 décrets de naturalisation.



Remise d'un décret de naturalisation par Jean-Luc Marx, préfet du Bas-Rhin

LA MISE EN PLACE D'UN PÔLE RÉGIONAL DUBLIN

Le pôle régional Dublin (PRD) de Strasbourg est pleinement opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2019 et assure la gestion de l'ensemble des dossiers Dublin enregistrés dans les quatre guichets uniques des demandeurs d'asile de la région Grand Est, recouvrant les dix départements de la région.

Le PRD assure l'instruction du dossier jusqu'au transfert du demandeur d'asile sous « procédure Dublin » vers un autre État membre de l'Union européenne. En 2019, le PRD a traité 2 517 dossiers. Il s'agit pour 60% d'entre

eux de personnes isolées (1 516 exactement). 1 837 arrêtés de transfert ont été édictés et 1 707 notifiés, permettant l'assignation de 644 personnes. 47 remises terrestres groupées à destination de l'Allemagne permettant le transfert de 555 personnes ont été programmées depuis le début de l'année 2019. Au total 791 personnes ont été transférées dans d'autres États membres.

QUE RETENIR ?

L'EXTENSION DU CENTRE D'AIDE ET DE PRÉPARATION AU RETOUR (CAPR)

Ce dispositif doit faciliter le retour volontaire et aidé des déboutés de l'asile en s'appuyant d'une part sur l'hébergement, pris en charge par l'État sous le régime de l'assignation à résidence, et d'autre part sur un accompagnement personnalisé par l'OFII dans le cadre de l'attribution des aides au retour et à la réinsertion.

En 2019, 275 personnes (adultes et enfants) sont retournées dans leur pays d'origine via le CAPR.

L'ÉVALUATION DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Le Bas-Rhin a été parmi les départements expérimentateurs du fichier national d'appui à l'évaluation de la minorité, dès février 2019. Ce fichier permet de conserver et de consulter les transferts et données biométriques de jeunes déclarés mineurs non accompagnés (MNA). Le déploiement national du fichier a été lancé fin avril.

L'expérimentation menée dans le Bas-Rhin a montré que :

- près de 30 % des jeunes se présentant au Conseil départemental ne se présentent pas en préfecture, ce qui entraîne la fin de la prise en charge ;
- plus de 70 % des jeunes ayant été évalués ne sont pas pris en charge en raison soit de leur majorité, soit de l'absence d'isolement ;
- en moyenne, un peu plus de sept jeunes sont accueillis en préfecture chaque semaine.



Le 30 mai 2019, Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, a rencontré les salariés du Foyer Notre Dame en charge du réseau d'accueil solidaire. Cette initiative du Conseil départemental permet à des jeunes mineurs non accompagnés (migrants isolés en France) d'être accueillis dans des familles bénévoles - actuellement une vingtaine dans le département.

Encourager

LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE, INSPIRER LA JEUNESSE ET LA CITOYENNETÉ

EN BREF

EN 2019, LA SOUS-PRÉFÈTE CHARGÉE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, LES DÉLÉGUÉS DU PRÉFET ET LES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'ÉTAT, EN PARTICULIER LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE DE LA DRDJSCS, ONT OEUVRÉ EN FAVEUR DE L'HÉBERGEMENT, DE L'ACCÈS AU LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS PRIORITAIRES. LEUR TRAVAIL A NOTAMMENT PERMIS D'ATTRIBUER LE LABEL « CITÉ ÉDUCATIVE » À LA VILLE DE STRASBOURG SUR QUATRE QUARTIERS PRIORITAIRES, DE SOUTENIR L'ENGAGEMENT CITOYEN ET DE FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS CES QUARTIERS. DES ACTIONS PARTENARIALES ONT ÉGALEMENT ÉTÉ MENÉES PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS, NOTAMMENT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'HABITAT INDIGNE.

L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Un soutien renforcé aux actions en faveur de la politique de la ville

Dans le Bas-Rhin, plus de 80 000 habitants vivent dans les 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). La sous-préfète chargée de la politique de la ville, les cinq délégués du préfet et la DDD de la DRDJSCS apportent un appui aux collectivités et aux communes signataires des trois contrats de ville dans le département (Eurométropole de Strasbourg, Haguenau-Bischwiller et Saverne) et aux porteurs de projets. En 2019, 3 358 700 € ont permis de financer 564 actions au bénéfice des habitants des quartiers et de l'amélioration de leur cadre de vie.

3 millions d'euros de dotation politique de la ville (DPV) ont par ailleurs financé 13 projets à Strasbourg et Bischheim.

67 postes d'adulte-relais sont également déployés dans le département en 2019. Financés par l'État à hauteur de 19 349 euros chacun, ces postes permettent d'assurer des missions de médiation sur le terrain dans les quartiers prioritaires.

	MONTANT	Part de l'enveloppe totale
DOTATION INITIALE	3 358 700 €	100 %
Répartition par territoire		
Contrat de ville Eurométropole	2 909 000 €	87 %
Contrat de ville Haguenau-Bischwiller	304 516 €	9 %
Contrat de ville Saverne	152 700 €	4 %
Répartition par pilier		
Cohésion sociale	2 746 100 €	82 %
Emploi et développement économique	458 500 €	14 %
Cadre de vie - rénovation urbaine	57 500 €	1 %
Ingénierie	96 300 €	3 %

Financements au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville dans le département.

Les contrats de ville

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, avec notamment le renouvellement des contrats de ville, dont les durées sont prolongées jusqu'en 2022. Les protocoles d'engagements renforcés et réciproques relatifs aux contrats de ville de l'Eurométropole, de Saverne et d'Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse ont été signés en 2019.

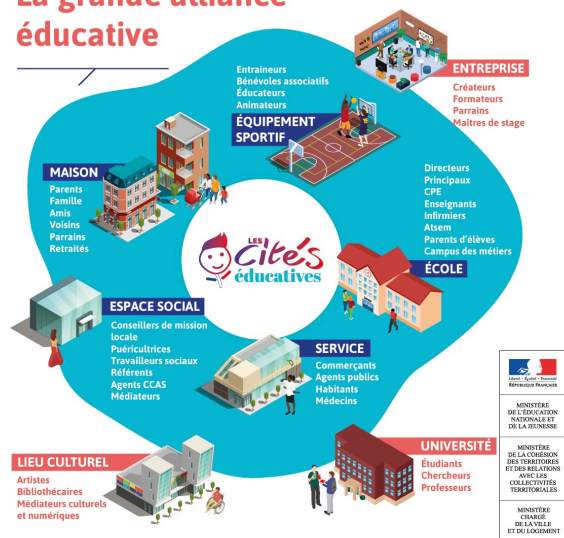
Le label « cité éducative »

En septembre 2019, le label d'excellence « Cité éducative » a été attribué à la ville de Strasbourg pour les quartiers prioritaires de la ville Neuhof, Meinau et Elsau. Ce label concerne à Strasbourg quatre collèges et 2 000 élèves. Il s'agit de fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire afin d'atteindre trois objectifs : conforter le rôle de l'école, organiser la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Les collèges chefs de file bénéficieront en 2019 d'un « fonds de la Cité éducative » de 45 000 € et de 85 000 € en fonds d'amorçage. Le dossier de cité éducative est en cours d'instruction à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). La convention devrait être signée au début de l'année 2020.

Ils déclinent, à l'échelle locale et en fonction des spécificités de chaque territoire :

- les 40 mesures de la feuille de route nationale s'articulant autour de cinq programmes thématiques : sécurité, éducation, emploi, logement et lien social ;
- les engagements partenariaux pris avec les collectivités (pacte de Dijon) et les entreprises (PaQte).

La grande alliance éducative



LE SAVIEZ-VOUS ?

500 STAGES DE TROISIÈME POUR LES ÉLÈVES DU BAS-RHIN

Afin de proposer des stages de troisième de qualité aux élèves des collèges REP et REP+, le Gouvernement a mis en place la plateforme www.monstagedetroisieme.fr qui permet aux élèves des collèges identifiés de trouver des stages qualitatifs favorisant la projection dans un avenir professionnel adapté.



L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

Un protocole de préfiguration signé en décembre 2016 a permis de financer la constitution de projets de rénovation urbaine sur sept quartiers de l'Eurométropole de Strasbourg. Le projet de convention pluriannuelle a été présenté à l'ANRU lors du comité d'engagement du 28 mars 2019.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) concernés sont :

- Neuhof-Meinau à Strasbourg - projet d'intérêt national ;

- Hautepierre à Strasbourg - projet d'intérêt national ;
- Quartiers Ouest « Les Ecrivains » à Bischheim-Schiltigheim - projet d'intérêt national ;
- Elsau à Strasbourg - projet d'intérêt régional « signalé » ;
- Cronembourg à Strasbourg - projet d'intérêt régional ;
- Libermann à Illkirch-Graffenstaden - projet d'intérêt régional ;
- Les Hirondelles à Lingolsheim - projet d'intérêt régional.

Ces sept QPV comptent près de 53 400 habitants, soit 11% de la population totale de l'agglomération, et 70% de la population totale des 18 QPV de l'Eurométropole.

Ce nouveau programme de renouvellement urbain constitue ainsi le plus grand projet urbain porté par l'Eurométropole de Strasbourg, avec un investissement prévisionnel total de 1,14 milliards d'euros. Il propose de renouveler le regard sur les QPV et de concevoir des projets urbains contribuant à la valorisation de ces territoires et à la réduction des écarts sociaux.

Les actions suivantes sont visées :

- la démolition de 2 120 logements locatifs sociaux reconstitués à hauteur de 100% ;
- la requalification de 3 250 logements locatifs sociaux ;
- la production d'une offre en diversification résidentielle estimée à plus de 1 600 logements dans le temps du NPNRU ;
- des opérations d'aménagement d'ensemble ;
- la restructuration et la création d'équipements scolaires, sportifs, socio-culturels, culturels, administratifs et de petite enfance ;
- le développement d'opérations immobilières économiques participant aux dispositifs d'animation, d'insertion et de développement des quartiers.

Il est complété par une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété unique et multi-sites, programmée sur la durée du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), qui concerne plus de 1 000 logements privés au sein ou en proximité directe des QPV concernés.

Sur ces bases, les concours financiers de l'ANRU pour ces sept quartiers s'élèvent à 214,8 millions d'euros (147,2 millions d'euros de subventions et 67,6 millions d'euros de prêts bonifiés).

Une lettre d'engagement signée le 9 octobre 2019 a marqué le début de la démarche, dans l'attente de la signature de la convention pluriannuelle qui viendra préciser l'ensemble des opérations programmées, devant s'achever en 2030.



Signature de la lettre d'engagement par Jean-Luc Marx, préfet du Bas-Rhin, Robert Herrmann, président de l'Eurométropole de Strasbourg et Nicolas Grivel, directeur général de l'ANRU.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA RENCONTRE ANNUELLE DES CONSEILLERS CITOYENS

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a posé le principe d'une participation des habitants à la co-construction des contrats de ville et à leur pilotage à travers la mise en place de conseils citoyens au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce dispositif, mis en place dans l'ensemble des quartiers prioritaires, permet de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, notamment des contrats de ville.

Le 14 décembre 2019, Jean-Luc Marx, préfet du Bas-Rhin, a convié les conseillers citoyens du département à leur rencontre annuelle. Des

ateliers animés par les Jeunes européens ont permis aux conseillers citoyens de s'informer sur le rôle de l'Europe et d'échanger avec Anne Sander, députée européenne, et Fabienne Keller, députée européenne et vice-présidente du Conseil national des villes.



LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PAUVRETÉ

Les actions de lutte contre l'habitat indigne

En février 2019, la ministre de la justice et le ministre chargé de la ville et du logement ont adressé aux préfets et procureurs de la République une circulaire relative au renforcement et à la coordination de la lutte contre l'habitat indigne. Cette circulaire prévoyait notamment l'élaboration d'un plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).

Ce plan, signé le 12 septembre 2019 par le préfet et la procureure de la République près le tribunal de grande instance de Strasbourg, s'articule autour de cinq axes :

- le suivi des arrêtés échus et non suivis d'effet ;
- la redynamisation des mesures coercitives ;
- la mise en place de l'astreinte systématique ;
- la mise en œuvre d'office des arrêtés ;
- la mise en œuvre du volet judiciaire et pénal de la lutte contre l'habitat indigne.

Ce plan, d'ores et déjà mis en œuvre, constitue le volet « habitat » du dispositif départemental d'éradication du logement indigne et non-décent (DDELIND). Le renouvellement de la convention partenariale fera l'objet d'une signature courant 2020.

Le Bas-Rhin, territoire démonstrateur dans la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi

Le département du Bas-Rhin a signé une convention triennale d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi le 20 décembre 2018.

Au titre de l'année 2019, le soutien financier de l'État au Conseil départemental du Bas-Rhin s'élève à 1 160 700 €. La partie dite "socle" de la convention prévoit des engagements tels que la lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE), le premier accueil social inconditionnel et humain de proximité, le référent de parcours, le service public de l'insertion et la garantie d'activité. La partie dite "initiatives locales" prévoit l'accompagnement de dispositifs tels que "Le pied à l'étrier" ou "Job connexion", ainsi que des actions en matière de parentalité.



Matinée de travail le 18 septembre 2019 pour le déploiement de la stratégie pauvreté dans le Bas-Rhin.

QUE RETENIR ?

LE RÔLE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE DE LA DRDJSCS EN FAVEUR DU LOGEMENT

Hébergement d'urgence : 2 145 places ouvertes (hors dispositif pour demandeurs d'asile)

Dispositifs hivernaux :

- 278 places ouvertes pour la période hivernale
- 97 places supplémentaires pour l'accueil inconditionnel en période de grand froid
- 229 places pérennisées à la suite de la période hivernale 2018/2019.

Instruction des recours Dalo et organisation de la commission de médiation du Bas-Rhin :

- 655 dossiers reçus par la commission de médiation du Bas-Rhin
- 91 ménages déclarés prioritaires et urgents à reloger
- 45 ménages déclarés prioritaires et urgents à héberger
- 63 ménages relogés dans le cadre du DALO
- 10 propositions de relogement refusées

SOUTENIR L'ENGAGEMENT CITOYEN

Le service civique : de nouvelles orientations stratégiques pour développer l'engagement des jeunes

Au cours de l'année 2019, plusieurs axes de travail ont été développés par la direction départementale déléguée de la DRDJSCS :

- le suivi du taux de transformation (rapport entre les postes ouverts et les contrats signés) qui est depuis cette année l'indicateur principal du pilotage du service civique ;
- le respect de l'esprit du service civique en ce qui concerne l'accessibilité à tous les jeunes, notamment à ceux disposant de moins d'opportunités ;
- la montée en qualité des missions proposées :

vigilance afin qu'elles soient réellement exercées auprès du public et qu'elles ne se substituent pas à des emplois.

En 2019, dans le Bas-Rhin, 480 postes de service civique ont été ouverts ; 75 % de ces postes ont été pourvus.



Le fonds pour le développement de la vie associative

Le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un fonds de soutien aux associations. Il est géré par le ministère chargé de la vie associative qui finance la formation des bénévoles, le fonctionnement et les projets innovants. Ces crédits s'adressent essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus, pour structurer la vie associative locale, faire vivre sa diversité et pérenniser des actions.



Le montant de la dotation pour le département du Bas-Rhin en 2019 s'élève à 270 717 €. Ces crédits concourent au financement global de l'activité d'une association ou encore à la mise en œuvre de projets ou d'activités proposant de nouveaux services à la population.

Ainsi, 26% (soit 71 500 €) de l'enveloppe a été destiné à financer des projets culturels et 15 % (soit 41 300 €) dans le domaine du sport. Le développement d'un label « musiques actuelles en milieu rural » ou l'organisation du deuxième festival du jeu d'Alsace Bossue ont par exemple été soutenus grâce à ce dispositif.

La réserve civique

Créée par la loi Égalité et citoyenneté de janvier 2017, la réserve civique encourage l'engagement bénévole et volontaire des citoyens majeurs (ou de plus de 16 ans avec accord parental). Les réservistes s'engagent à consacrer 24 heures de travail hebdomadaire maximum pour une durée déterminée. Sont concernés les citoyens possédant la nationalité française ou celle d'un autre État européen ou justifiant d'un séjour régulier en France. Des thématiques ont été identifiées : solidarité, santé, éducation, culture et sport, environnement, mémoire et citoyenneté, coopération internationale et interventions d'urgence.

Dans le Bas-Rhin, plusieurs missions sont proposées via le site <https://reserve-civique.beta.gouv.fr>. On trouve par exemple l'association « Prévention Routière » qui propose aux réservistes intéressés d'intervenir auprès des enfants ou des adultes dans le but de contribuer à éduquer ou sensibiliser l'ensemble des usagers de la route, ou encore Emmaüs Connect qui propose de participer à l'accompagnement des publics en situation de précarité sociale vers l'autonomie numérique.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) pour la période 2019-2024, dont l'élaboration a été menée conjointement avec les services du Conseil départemental depuis février 2016, a été adopté par arrêté conjoint le 16 juillet 2019. Il est entré en vigueur le 2 août 2019.

Afin de marquer symboliquement l'adoption du schéma, le préambule du document a été signé le 19 septembre 2019 par le Département, l'État et la CAF (notamment pour son rôle dans le financement des centres sociaux « Gens du voyage » du Département et de l'Eurométropole).

Le SDAGV 2019-2024 prévoit :

- la création d'une aire de grand passage de 100 places sur la communauté de communes du Pays Rhénan ;
- la création d'une aire d'accueil permanente dans l'Eurométropole de Strasbourg ;
- la transformation d'aires d'accueil en terrains familiaux à Strasbourg et à Mutzig ;
- la création d'un terrain familial à Strasbourg ;
- la réhabilitation de l'aire d'accueil de Haguenau par la CA de Haguenau pour répondre aux normes en vigueur.

La future aire de grand passage de Drusenheim est cofinancée par la communauté de communes du Pays Rhénan et la communauté de communes de Niederbronn-les-Bains pour un coût total de 475 392 €. La participation de l'État au titre de la DETR s'élève à 273 735 €, soit 57,58 % du montant total.



Signature du schéma d'accueil des gens du voyage, document qui fixe les équipements à réaliser dans le Bas-Rhin d'ici 2024 et qui porte une ambition particulièrement forte en matière d'inclusion sociale grâce à un partenariat inédit avec la CAF.

LE SAVIEZ-VOUS ?

UN MÉDIATEUR « GENS DU VOYAGE » AU SERVICE DES ÉLUS

Conformément aux engagements du SDAGV du Bas-Rhin, l'État et le Conseil départemental ont reconduit la mission de médiation auprès des personnes dites « Gens du voyage » et des élus du 19 mars au 12 octobre 2019, durant la période des grands passages de résidences mobiles.

50 stationnements de résidences mobiles ont été répertoriés et accompagnés durant cette période sur 29 communes, soit une baisse de 25 % par rapport à 2017. La procédure administrative de mise en demeure d'évacuation forcée a été mise en œuvre à 14 reprises par le préfet, à la demande des collectivités ou des propriétaires, toutes suivies d'effet.

Promouvoir

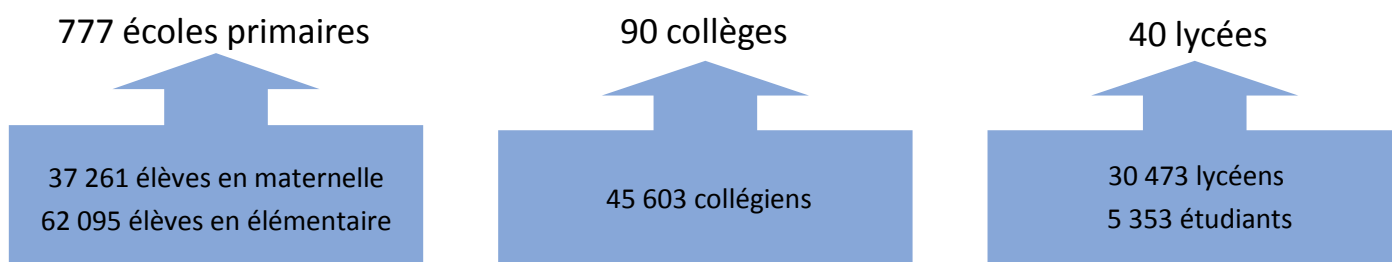
L'ÉDUCATION ET LA CULTURE

EN BREF

L'ENSEMBLE DES SERVICES DE L'ÉTAT, ET NOTAMMENT LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) ET LA DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DASEN), SE MOBILISENT POUR PROMOUVOIR L'ÉDUCATION ET LA CULTURE. AINSI, EN 2019, ILS ONT EU L'OBJECTIF DE GARANTIR UNE ÉDUCATION INCLUSIVE, D'OFFRIR UNE ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DE POURSUIVRE L'EXPÉRIMENTATION DU PASS CULTURE. ENFIN, LA DRAC A MENÉ DES POLITIQUES TRANSVERSALES, FAISANT DE LA CULTURE UN VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DANS LE DÉPARTEMENT

Les chiffres clés de la rentrée 2019 dans le Bas-Rhin



L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans pour lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge

L'une des mesures phare de la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 est l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans. Cette réforme est l'occasion d'affirmer l'identité pédagogique propre de l'école maternelle: une école de l'épanouissement et du développement affectif et social qui donne à chaque élève un cadre propice aux premiers apprentissages scolaires.

L'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité. Cette obligation peut être assouplie pour les enfants de petite section d'école maternelle, si les parents le demandent. L'aménagement ne porte que sur les heures de l'après-midi.

L'instruction d'enfants de trois à six ans au sein de jardins d'enfants existe à Strasbourg et à Bischheim. Les directeurs des quinze jardins d'enfants du département sont associés à la mise en place de la loi.

Le contrôle de l'instruction évolue avec l'avancement de l'âge de l'instruction obligatoire. Le premier contrôle sera l'occasion de vérifier la réalité de l'instruction et établir un dialogue constructif avec les familles, en leur apportant des points de repère et des conseils en vue de l'acquisition progressive et régulière des objectifs du socle commun par leurs enfants.



Jean-Luc Marx, préfet du Bas-Rhin, a assisté à la rentrée des classes en musique à l'école maternelle de Dingsheim.

L'ÉCOLE INCLUSIVE POUR ASSURER UNE SCOLARISATION DE QUALITÉ À TOUS LES ÉLÈVES

Accompagner les élèves en situation de handicap

La circulaire de rentrée a créé le service « école inclusive » qui a pour missions de mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en situation de handicap et d'améliorer la communication avec les familles, notamment à travers une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents et responsables légaux d'élèves en situation de handicap.

À la rentrée 2019, les 2 523 élèves en situation de handicap bénéficient d'une scolarisation individuelle, 1 539 dans le premier degré et 984 dans le second degré. Par ailleurs, 1 858 élèves bénéficient d'une scolarisation collective en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : 947 dans le premier degré et 911 dans le second degré.

Création de Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Le PIAL est une forme d'organisation dont l'objectif est de coordonner les moyens d'accompagnement humain en fonction des besoins des élèves en situation de handicap. L'accompagnement mutualisé est désormais le principe, tandis que l'accompagnement individualisé devient l'exception.

Le PIAL assure la coordination des aides humaines, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. Il favorise la mobilisation de tous les enseignants pour identifier les besoins des élèves et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de la classe, mais aussi de l'établissement.

Le département a mis en œuvre 27 PIAL lors de la rentrée 2019 et poursuivra leur développement durant l'année scolaire. Ils concernent les 1^{er} et 2nd degrés (certains en inter-degrés), sur des territoires urbains comme ruraux où les partenaires du médico-social et du secteur sanitaire ont fait part de leur besoin à développer la dimension inclusive et qualitative de la prise en charge du handicap.



Ouverture de deux dispositifs d'autorégulation

Ces dispositifs sont de nouveaux parcours possibles au sein de classes ordinaires pour des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme. Ils ciblent un engagement fort en faveur de l'inclusion sans rupture de continuité, menée en partenariat entre le secteur médico-social et l'Éducation nationale. Il en existe sept en France.

utilise pour réguler ses pensées, ses émotions, sa motivation, ses comportements. Au regard de l'apport des neurosciences, la méthode permet d'agir sur les processus et modalités d'apprentissage.

L'autorégulation est la capacité d'un enfant de se mettre par lui-même dans un état de calme et d'éveil lui permettant de répondre à son environnement de façon adaptée. L'enfant peut alors traduire ses perceptions et ses sensations en informations qu'il

Au sein de l'école interviennent des professionnels pédagogiques et éducatifs en appui de l'équipe enseignante dans l'accueil des enfants et en lien très étroit avec l'ARS.

Ce dispositif a notamment vu le jour au collège Leclerc de Schiltigheim dès la rentrée 2019.

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Les politiques conduites par la DRAC en matière d'éducation artistique et culturelle visent à généraliser l'accès à une éducation artistique et culturelle de qualité sur l'ensemble du temps de vie des jeunes du territoire. Ainsi, le GIP-Acmisa finance et soutient annuellement de nombreux projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) en temps scolaire, de format variable : du projet de classe aux projets fédérateurs portés par les structures culturelles (dont le Centre de développement chorégraphique national Pôle Sud).

Une attention particulière est accordée au développement des résidences d'artistes en milieu scolaire, dont le rayonnement permet de toucher l'ensemble de la communauté éducative d'un territoire et sa population. Environ 20 000 élèves bas-rhinois sont touchés annuellement par le GIP-Acmisa. De plus, la DRAC a apporté son soutien aux projets d'EAC portés par les artistes via les opérateurs culturels du territoire (labels, musées, théâtres de ville...) ou en lien avec les équipes artistiques. En 2019, 85 actions EAC émanant de professionnels de la culture et d'opérateurs bas-rhinois ont été soutenues par la DRAC.

VALORISER LE PATRIMOINE : « LEVER LES YEUX »

Dans le cadre du développement de l'éducation artistique et culturelle dans le domaine du patrimoine, une journée a été organisée par la DRAC Grand Est, le 20 septembre 2019, spécialement en direction du public scolaire. Cette journée s'inscrivait dans les Journées européennes du patrimoine 2019 dont le thème était consacré aux « arts et divertissement ». Des visites guidées ont été proposées, mais également des ateliers sur des thématiques telles que le vitrail ou l'orgue. Cette opération à destination des publics scolaires a été également l'occasion de présenter les métiers du patrimoine, ainsi que des métiers rares (taille de pierre, menuiserie) qui s'exercent sur ces édifices emblématiques, de sensibiliser à l'architecture, à l'archéologie, à la documentation et au patrimoine.

Dans le Bas-Rhin, 240 élèves ont été accueillis sur une journée au Palais du Rhin et à la cathédrale de Strasbourg.



Des élèves découvrent les monuments appartenant à l'État dans le Bas-Rhin.

RETOUR SUR LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXPÉRIMENTATION DU PASS CULTURE

Le Bas-Rhin compte parmi les cinq premiers départements retenus pour l'expérimentation du Pass Culture, qui vise à diversifier les pratiques culturelles des jeunes Français. Le crédit total activé s'élève à 2 254 500 € pour un crédit consommé à ce stade de 351 119 € (et des dépenses totales à rembourser de 218 802 €).

En 2019, les offres plébiscitées se situent dans les domaines du livre (achats dans les librairies), de la musique (musique en ligne, Festival des Eurockéennes de Belfort, achat d'instruments de musique) et du

cinéma et de l'audiovisuel (films et séries en streaming).



212

Partenaires
culturels inscrits

4 507

Comptes de
bénéficiaires activés

LA CULTURE, VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Les politiques d'action culturelle conduites par la DRAC dans le Bas-Rhin sont marquées par une forte dimension sociale et s'illustrent à différents niveaux :

- dans le domaine de la justice, le partenariat renforcé avec les directions interrégionales des services pénitentiaires et de la protection judiciaire de la jeunesse a permis cette année encore la réalisation d'une vingtaine de projets artistiques à destination de personnes sous main de justice, portés par des artistes ou des structures labellisées (Concerts de Poche au centre de détention d'Oermingen...);
- dans le domaine de la santé, le partenariat avec l'ARS a été étendu au champ médico-social avec un soutien aux projets d'action culturelle dans les établissements hospitaliers, EHPAD, IME, IMPro ;
- dans le domaine de la politique de la ville, la DRAC soutient chaque année environ 30 actions co-construites entre acteurs sociaux et équipes artistiques et apporte son concours aux projets des réseaux d'éducation prioritaire (parcours culturels, classe à parcours artistique au Neuhof, pôle d'excellence musique à la Meinau, etc). Elle appuie également le projet de réinsertion sociale par l'accès à la culture porté par le réseau Tôt ou t'Art ;
- en faveur de la ruralité, l'action de la DRAC prend plusieurs formes : installation et soutien à des résidences artistiques de territoires, aide au diagnostic territorial, soutien aux projets d'action culturelle développés par les Parcs naturels régionaux...

ENTREPRENEURIAT CULTUREL

Fluxus, l'incubateur artistique et culturel du Grand Est initié par la DRAC Grand Est en partenariat avec de nombreux acteurs de l'enseignement supérieur et de l'accompagnement à la création d'activités, a été lancé officiellement en octobre 2018. Après une année d'expérimentation autour de 4 porteurs de projet répartis sur 4 villes de la région, la deuxième promotion a été présentée le 12 novembre avec 9 porteurs de projet sur 7 villes.

Dans le Bas-Rhin, le Shadok à Strasbourg a accueilli un projet Fluxus pour l'année 2018/2019, Screen City, et s'est engagé à accompagner trois projets en 2019/2020. L'agence culturelle Grand Est, localisée à Sélestat, est également partenaire du dispositif.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DU FORUM CULTURE DE LA CONFÉRENCE DU RHIN SUPÉRIEUR

La DRAC préside actuellement le Forum culture de la Conférence du Rhin supérieur de manière anticipée depuis mai 2019 et jusqu'en 2022. Elle a ainsi poursuivi le travail engagé sous présidence allemande, de refonte du mini-fonds d'échange théâtral dans le Rhin supérieur en un fonds de coopération culturelle (toutes disciplines confondues). Ce fonds a été adopté par l'Assemblée plénière de la Conférence du Rhin supérieur le 22 novembre 2019 et sera effectif dès 2020.

Chiffres clefs de l'activité des services de l'État dans le département du Bas-Rhin en 2019

JEUNESSE

4 écoles ouvertes dans le Bas-Rhin
1 249 stages pratiques BAFA instruits
220 personnes employées dans un service civique
19 visites de contrôle d'accueils collectifs éducatifs de mineurs

URBANISME

67 PLU élaborés ou révisés
18 examens de dossiers d'urbanisme commercial

TRAVAIL ET EMPLOI

1 598 896 heures de temps de travail à temps partiel autorisées
7 conventions de revitalisation suivies par la DIRRECTE
3 750 jeunes bénéficiant du PACEA
41 833 projets de recrutement dans le Bas-Rhin
4 465 personnes accompagnées par les structures d'insertion par l'activité économique

SECURITÉ

2 461 permis de conduire suspendus
810 permis de conduire annulés
1 862 déclarations de survol par drones
8 exercices préfectoraux de sécurité
2 113 contrôles réalisés par la DDPP

AGRICULTURE

3 726 agriculteurs demandant des aides directes de la PAC
29 installations de jeunes agriculteurs aidés
3,7 M€ d'aides versées en faveur de l'agriculture biologique

CULTURE

3 739 392 € consacrés aux Monuments Historiques
240 élèves accueillis au Palais du Rhin et à la Cathédrale
39 participations des musées à l'opération "Nuit des musées"
41 compagnies soutenues dans le domaine du spectacle vivant
8 419 dossiers d'urbanisme traités par l'UDAP
6 librairies et **11 éditeurs** aidés dans le domaine du livre

DOTATION AUX COLLECTIVITÉS

DETR : 12 710 038 €
DSIL : 6 030 316 €
DSID : 1 895 283 €
DGEF : 345 195 760 €
FCTVA : 106 202 757 €

ASILE ET IMMIGRATION

7 évacuations de campements illégaux
300 MNA reçus en préfecture
158 réfugiés accueillis au couvent de Thal Marmoutier
700 personnes naturalisées
407 places dans les dispositifs d'hébergement, d'insertion, et de logement dédiés aux ménages réfugiés

VIE INSTITUTIONNELLE ET LOCALE

2 communes dénommées "communes touristiques"
2 élections municipales partielles
78 400 actes de collectivités réceptionnés au titre du contrôle de légalité

POLITIQUE DE LA VILLE

3 358 700 € de crédits « politique de la ville »
67 postes d'adultes-relais disponibles

Glossaire

A.

ACOS : Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

ANRU : Agence Nationale du Renouvellement Urbain

ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes

ARS : Agence Régionale de Santé

ATIP : Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

C.

CAPR : Centre d'Aide et de Préparation au Retour

CDCI : Commission Départementale de Coopération Intercommunale

CEA : Collectivité Européenne d'Alsace

CERT : Centre d'Expertise et de Ressources des Titres

CIPDR : Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

COD : Centre Opérationnel Départemental

CTE : Contrat de transition écologique

CQA : Certificat Qualité de l'Air

D.

DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DPV : Dotation Politique de la Ville

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DDELIND : Dispositif d'Éradication du Logement indigne ou Non-Décent

DDT : Direction Départementale des Territoires

DCPPAT : Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DGE : Direction Générale des Entreprises

DSID : Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements

DMI : Direction des Migrations et de l'Intégration

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DPV : Dotation Politique de la Ville

DRJSCS : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DALO : Droit Au Logement Opposable

DASEN : Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale

DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales

DCL : Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

E.

EA : Entreprises Adaptées

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

ETP : Équivalent Temps Plein

EAC : Éducation Artistique et Culturelle

EAD : Enseignement À Distance

F.

FCTVA : Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FDVA : Fonds Départemental de la Vie Associative

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

FS : France Services

G.

GDN : Grand Débat National

GUDA : Guichet Unique Demandeurs d'Asile

H.

HCR : Haut Commissariat pour les Réfugiés

I.

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

M.

MILDECA : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives

MNA : Mineurs Non Accompagnés

MSAP : Maison de Services Au Public

N.

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Glossaire

O.

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

ORT : Opération de Revitalisation du Territoire

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

P.

PACEA: Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PEC: Protection Économique du Consommateur

PIC : Plan d'Investissement dans les Compétences

PPA: Projet Partenarial d'Aménagement

PPRI: Plan de Prévention des Risques Inondation

PPMS: Plan Particulier de Mise en Sûreté

PRS : Plan Régional de Santé

PSE: Plan de Sauvegarde de l'Emploi

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

PRD : Pôle Régional Dublin

Q.

QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

QSLPS : Qualité, Sécurité, Loyauté des Produits et des Services

R.

RCC : Rupture Conventionnelle Collective

RASED : Rapport d'activité des services de l'État dans le Département

S.

SPAÉ: Service Santé, Protections Animales et Environnement

SPEP: Service Public de l'Emploi de Proximité

SPÉL : Service Public de l'Emploi Local

SSA: Sécurité Sanitaire des Aliments

SDAGV : Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage

SDANF : Sous-Direction de l'Accès à la Nationalité Française

SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

T.

TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

U.

UDAP: Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

ULIS: Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

UNEDIC : Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

Z.

ZNT : Zone Non-Traitée



PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

5, place de la République — 67 000 Strasbourg

Conception et réalisation graphique : Saskya BIO-TCHANE, Jeanne BRUXER, Emmanuel MEILLAN et Maria QUINIOU
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

ISSN : 2271-1937